

P23/E2,56

A Monsieur le Maire, et les
conseillers

Messieurs

Puis voudriez bien sou-
mettre ces quelques lignes devant le
conseil a l'égard de mes propriétés
surtout celle de la rue St Phi-
lippe qui a été évalué trop haut

Je suis avec respect votre,

N. Deschambeault

P23/E2,56

N^o 3239.

Nicolas Deschamps

se plaignant au

Conseil d'Evaluation

des biens de 1887

NDP

Sec. des.

1803-1811-1894

1711-18-946-2-Dam

1749-18-984-1-Steph

P23/E2,56

Town St Lawrence 1887
24 december
to the municipal author
gentlemen i consider ^{the}
you are valued that lot
of ground to the aving no
front, and also stopped
my entrans to it by the
put path, and also
you bring the water
from St Joseph street
into it saiope gentel
you will take those
items Consideration
into
soiremain yours
James Davidson

P23/E2,56

N^o 3240.

James Davidson

le 26 Dec. 1887

se plaignant de l'eva-

luation du lot, côté

Nord du lot

Rey
Sec. des.

hauter Nord 1722 + 983

R.

P23/E2,56

St Henri de Montreal 24 Decembre 1887

A Son honneur Le Maire
Et a Messieurs les Conseillers de la
Municipalité de St Henri

Après avoir pris connaissance des dernier
role d'évaluation, et considéré avec regret
la hausse extraordinaire qui s'y est produite
et qui n'est pas de mon intérêt comme celle
de tout autre contribuable
j'ai pris la détermination arrêté: d'inter-
venir et de protester, contre ce nouveau
role d'évaluation, la propriété, auquel je
veut faire allusion, est, et situé sur la
Rue St Augustin portant les Numéros
105 107 109 l'évaluation en 1883 était
évalué a \$ 1000.00 la maison était
la même qu'aujourd'hui comment se fait
- il que depuis cette date, a ce jusqu'au
jour des dernier role de 1887 ce qui
comprend une période de quatre année
- consécutives, dans ses quatre dernière année
la propriété, en haut d'icelle par les nume
aurait atteint une augmentation de valeur
de \$ 1100.00 cette augmentation est
accru

P23/E2,56

graduellement chaque année; par le Motu de
1886 l'évaluation était portée à \$1800.00 les
Nouveau Evalueur on creu être qualifié
en y ajoutant \$ 280.00 de plus,
(Cami de progrès pour les entrepreneurs)
ce qui forme un total de \$ 2080.00
dans a ses causes je Déclare et suis prêt a
affirmer sous cinq priés, que la propriété
susmentionné ne dépasse point le caud de
\$ 1550.00 y compris le terrain et les dépenses
susgr. ierégé, pour lors, je maintiens, la, mes
objections, et laisse a décider, à vos corps d'hon^{me}
dont la respectabilité égale l'intelligence
deu décider en ma faveur surci et
convaincu que je ne serais de préci

Votre très Dvoué serviteur

Théophile Levesque

N^o 3211.
Theophile Lebreun
26 Dec 1887
plainte et école
d'évaluation

MP
Sec. des
partie sud Est de 1969
42638 Notes

P23/E2,56

P23/E2,56



J'ai l'honneur d'être,
Messieurs, Votre Serviteur

F. Faure pour
moi-même et comme
procureur de

Madame Faure.

Decembre 24, 1887. En la Ville de St-Henri

A Son Honneur le Maire, et à
Messrs les Conseillers de la
Ville de St-Henri

Messieurs

Après avoir examiné
le rôle d'évaluation de la Muni-
cipalité de la Ville de St-Henri,
pour l'année Courante (1887) et
actuellement déposé à votre
bureau pour y être homologué;
j'y ai constaté une évaluation
trop forte sur les N^{os} officiels 1936
appartenant à M^{me} Faure et sur
sur la partie lot 1022 n'appartenant
à ce N^o officiels 1936 et sur

P23/E2,56

N^o 3242

Plainte de M^r Fane
sur ce le
Proced^e Evaluation
Paru ce 26 Dec 87
M^r Fane
Sec des

1936 -
M^r Fane -
not 1936 n^o 1562
Fane partie Est 1022
n^o 2103

évalué à \$5200. donnant une
augmentation sur l'année dernière
de \$1000, et une augmentation de
\$820. sur le n^o 1022.

Si je compare le n^o voisin 1938
appartenant au Dr. Moulubin, et étant
de même grandeur 4000 pds, évalué
à \$1900. j'y trouve une grande
disproportion, d'autant plus que
ce dernier lot est plus en valeur
que le mien ayant un passage,
étant obligé d'en louer un des
Grands Trunk.

Quant au n^o 1022, qui est l'Hotel,
au lieu d'une augmentation de
\$820. il y a diminution d'autant
en valeur, par la détérioration
de la Maison.

Avec l'espoir que vous voudrez bien
Nous rendre Justice
J'ai

P23/E2,56

Union des Abattoirs de Montreal.

WORKS: ST. HENRI AND HOCHELAGA.

OFFICE: ¹⁸⁷448 ST. JAMES STREET.

CHAS. M. ACER, PRESIDENT.

T. DUBREUIL, SECRETARY.

FERD. BAYARD, MANAGER.

Montreal, 3 December 1887

Mons. le Maire et
Messrs. les Conseillers de la ville
St. Henri.

Messieurs, L'Union des
Abattoirs de Montreal vous donne avis par les
présentes qu'elle retire les propositions qu'elle vous
a faites le 5 Octobre dernier relativement
aux droits et privilèges qu'elle offrait de vous céder
à la condition d'être parachevément par vous des
nos propres St. Alphonse et St. Joseph de la ville de
St. Henri, attendu que tel condition n'a pas été
rempli.

Je demeure
Votr. tout dévoué
F. Bayard
Gérant général

N^o 3243.
L'Union des abbatis
de Montreal le 3^{me}
Decembre 1884

avis sur le terrain
de certaines rues à travers
sa propriété

Reçu ce 6 Dec 1884
M^{re}
sel. des

P23/E2,56

1 0 4 3

P23/E2,56

St Henri le 3 Decembre 1887
A Son Honneur Mr le Maire
et a Messieurs les Conseillers
de la ville de St-Henri

travaux des

a ma propriété

Messieurs
Ayant déjà porté plainte a un de vos
employés (chargé par vous de surveiller
les fossés et cours d'eau) a l'égard du
cours d'eau traversant ma propriété
N° officiel 1790 situé en la ville de St-Henri
rue St-Phillipe et vu que rien n'a été
fait et que ce cours d'eau est dans une
stat. défectueuse et impropre a sa destination
je vous avertis que tout dommage qui
résultera de ce cours d'eau je vous en tiendrai
responsable, car ce cours d'eau qui traverse
sur tout le parcours de la profondeur de ma
propriété mesure chez moi 20+16 pouces
et sur le lot Mon voisin de la rue en
arrière (rue St-Marguerite) le dit cours
d'eau ne mesure que 11 pouces carrés
vous voyez de suite que dans la crue
des eaux ce volume d'eau qui entre
dans le mien ne peut s'écouler facilement
dans ce dernier vu qu'il est presque une
fois plus petit que celui dont il reçoit
l'eau et de plus ce cours de 11 pouces
est presque bouché, et l'eau reste
stagnante dans celui qui traverse ma
propriété et qui certainement a certaine
époque de l'année me causeront des
dommages que je vous tiendrai responsable
si vous n'y voyez plus tôt
(J'ai l'honneur d'être Messieur)
Alexandre Gene Trudel
contribuable de la ville St-Henri

N^o 3264.
Alexandre Dup. Gudel
le 3 Decembre 1884

se plaignant du mauvais
état du fossé ou canal d'eau
traversant sa propriété

N^o officiel 1790. Rue
St Philippe 8

Reçu ce 7 Decr 1884
M^{re}
Sec. Gen

P23/E2,56

1 0 4 7

P23/E2,56

N. DURAND,
AVOCAT,
89 RUE ST. JACQUES,
MONTREAL.

Montreal 5 Decembre 1887

A. Desève jr.
C^{er}

Monsieur

Je suis chargé de réclamer à la ville de St Henri, de la part de M^r. Joseph Hénauld, Deschamps, hotelier de cet endroit, la somme de trois cents dollars (\$300^{00/100}), pour dommages causés à sa propriété par le débordement d'un Co d'eau publique, appartenant à la Municipalité et qu'elle a négligé d'entretenir.

Amoins que la ville de St Henri ne fasse droit à cette réclamation, sans un délai raisonnable, je suivrai mes instructions

P23/E2,56

instructions, et j'instituerai contre elle
une action en justice pour l'y con-
traindre.

J'ai l'honneur
d'être votre dd

A. D. M. M. M.

Proced

[Signature]

N^o 3245.

M. Bureau, En
voicak le 500e,
1887 - milanant
\$300 de dommages
en faveur de M. Deschamps
par le petit vicarage

[Signature]

P23/E2,56

1070

N^o 3246
M^r Saurole
se plaignant de la
réunion de la borne
fontaine & demandant
à la faire transporter
ailleurs —
Montréal Dec 1887
M^r
Sec^r des

St-Henri Decembre 6. 1887

A M^r le Maire et Consiillers de la
ville St-Henri.

Messieurs

Il est pénible pour moi d'avoir
à réclamer auprès de votre Conseil
ma demande de faire enlever la
borne-fontaine qui est en plein
milieu de ma parcelle au coin
des rues Rose de Linné et St-Ambroise
qui est injurieux à ma proprié-
té et j'espère que vous allez
pouvez droit à ma demande
sans plus de trouble que celui-ci
je n'ai pas d'objection à ce
que vous la mettiez à aucune
autre place res-a-vis ma

P23/E2,56

propriété du moment qu'elle ne
sera pas dans ma poche comme
elle l'esta l'heure qu'il est.

Espérant que vous allez faire
droit à ma demande.

Je demeure Messieurs votre
humble serviteur

Jean Baptiste Savinol
N^o 1 Rue Base de la Croix
S^t Henri

P23/E2,56

SE CHARGE
DES
Travaux préliminaires pour
chemins de fer et routes;
DE
Plans et devis pour égouts,
aqueducs, ponts, éclairage
électrique, etc.
AUSI
d'arpentages publics et parti-
culiers, etc., etc.
Brevets d'Invention, Marques
de Commerce, etc.

J. EMILE VANIER

(ANCIEN ELEVE DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE)

Ingénieur Civil et Arpenteur Provincial

BUREAU: 61 RUE ST-JACQUES,

Téléphone No. 1800

Montréal, 9 Décembre 1887

*M. A. Osier Juv.
Sec. Trés. Ville St-Henri
Pont St-Hubert*

Monsieur,
J'ai le plaisir de vous annoncer que je viens de terminer
mes opérations sur le terrain à St-Hubert en vue du raccordement
projeté des égouts futur de St-Henri avec ceux de cette localité.
Il me reste encore la reprise d'une rue non ouverte chez vous
et ce sera à très peu de chose près tout ce qu'il y avait à faire sur
le terrain. La confection des profils et la mise au propre des notes
vous suivent immédiatement.

*Avec l'honneur d'être très
votre tout dévoué
J. Emile Vanier
Ing.*

N^o 3247.
J. Étienne Vaumier
9 Dec 1887
J. Étienne
Exposé de la ville
12p
Rec. Étienne.

P23/E2,56

Province de Québec
Ville de St-Henri

Aucune session de Comité Général
des membres du Conseil de la ville
de St-Henri, tenue à St-Henri, au lieu
ordinaire des séances, Lundi, le douzième
jour du mois de Décembre mil
huit cent quatre vingt sept. conformément
à la loi, à laquelle session sont présents,
Son Honneur le Maire Ferdinand Dagenais
M. M. les Conseillers Edouard Faillie Aub.
Arthur Fries Doré, Alfred Normandin
Agée Bevoit & Marie Bevoit. Formant
un quorum sous la présidence de M. le Maire.

Il est résolu et par ordonnance & statué par
résolution du Comité, comme suit :

La question de l'achat de boyaux pour
le département de feu est prise en
considération -

notre Comité après avoir examiné les
différents échantillons soumis par
la "Canadian Rubber Coy & Imp.
Frederick & Schlater de Montréal
recommande l'achat de 500 pieds
des Imp. Minell & Schlater & l'échantillon
appellé "Double Sacket" pour le prix
de 100 dollars le pied ^{comptant} payable par
billet promissoire à six mois
de date sans intérêt -

Résolu que les Comptes ci-après soient
approuvés & payés viz' Chebinger \$ 4.00
pour effets. D. Daind \$ 3.16. J. P. Pagnette \$ 36.00
L. P. P. \$ 3.90. A. C. P. P. \$ 13.75
\$ 13.75 Heston \$ 32 + La Patin \$ 20.65
pour annués du rôle d'Evaluation. E.
Chanteloup \$ 4.80. Robert Mitchell & Co.
\$ 4.85. Mitchell fils \$ 8. John
McMillan \$ 12.92 pour 2 quarts d'huile.
Rector

semblable et
de la même
qualité que
A & B
A & B

Hector Chevier \$ 8.45 jamais
 \$224.70 pour bois. A. Sivoir \$ 42.70
 diverses dimes. Jules Beauchamp \$ 6.
 \$ 3.00. Louis Depocas \$ 5.75 réparations
 H. X. Jugeau \$ 26.73 + \$ 24.63 pour
 effets dimes et 3 Benoit \$ 10.00 pour
 nourriture des prisonniers pour l'année
 1884 \$ 8.50 à l'Institut. Ici pour au lieu
 de dépenses —
 Et la somme est levée
 (un renvoi bon)
 F. Dagnais
 Maire
 Présenté par
 see Tres.

N^o 3248.
 Rapport de Compté
 Général, le 12 Dec
 1884. 129/3
 -see Tres

P23/E2,56

Office of
The Canadian Rubber Co. of Montreal.

333 & 335 St. Paul Street

BRANCH:
CORNER YONGE & FRONT ST
TORONTO.

Montréal, le 10 Dec 1884.

Nephtin Guoit Esc
Chef du Département du Feu
St. Henri
Monsieur

Nous avons bien le plaisir
de vous donner les prix pour les boyaux à
incendie pour votre département.

"Red Cross" Cotton hose, double etare couplings 8 1/2 le pied

"Paragon" " " " " " \$1.00 "

"Eureka" " " " " " \$1.10 "

Inutile de nous donner des explications sur
la qualité de ces boyaux car vous les em-
naissez très bien.

Votre département à du "Paragon" en
usage depuis ~~de~~ longtemps et nous avons
raison de croire que vous en êtes parfaitement
satisfaits et nous espérons que vous allez
continuer de nous servir de cette qua-
lité qui convient si bien à la pression

P23/E2,56

Office of
The Canadian Rubber Co. of Montreal.
333 & 335 St. Paul Street

BRANCH:
CORNER YONGE & FRONT ST
TORONTO.

Montreal.

188

d'eau que vous avez chez vous —

Ces puits sont payables à quatre
mois, mais si vous avez besoin de
plus long délai, votre Conseil nous
connaît et sait qu'en payant l'intérêt
nous pourrions toujours l'entendre —

Espérant que votre Comité va nous
accorder le contrat encore cette fois.

Nous demeurons Messieurs

Vos bien dévoués etc,

Cie Canadienne Caoutchouc

J. A. Cholet

N^o 3269

Commissaire de la Casse
Nubbe Cas. pour
boyauin —

129
Ste Cas
Recu le 12/12/84
129

P23/E2,56

7 5 7 7

A

Seigneurs Hommes Le Maire et Mes
 Les Conseillers de la ville d'Herminie

Messieurs.

Une nouvelle compagnie
 de Télégraphie. nommée les "Fédérale"
 sera bientôt en opération. Monsieur
 Si vous désirez en savoir la compa-
 gnie présente vous le fera
 volontiers. tout ce qui est dû
 par annuité. payable de six mois
 en six mois.

J'ai l'honneur d'être

Messieurs

Votre dévoué serviteur

L. Forget
 Agent.

J E S U

P23/E2,56

n° 3250.
 D. Forget
 pour abonnement
 à la Cie de
 téléphone Union
 la fédérale
 13/12/47
 asyr

P23/E2,56

if you cant - do
something to help
me through with
my contract; & by
so doing you will
greatly oblige

Yours Respectfully
W^m Murphy

364 St Lawrence St.
City

Montreal, 13/57

To His Worship the Mayor
& Councillors
St Henri.
Gentlemen

When I
submitted my tender
for the heating of
the City Hall & Fire
station; I felt quite
confident of at
least making my
labour of this
contract; but since
then the price of
pipe has risen 3¢
per foot on inch

P23/E2,56

N^o 3251.

Wm Murphy

demandant une
allocation de \$250.
pour l'indemnité
en l'appant de
chauffage pour
dans l'hôtel de
ville n^o 107

17 Dec. 87

M

pipe alone, not
to mention all the
other requirements
to complete the
contract. Gentlemen

The fact of the matter
is that I find
myself short about
two hundred & fifty
dollars, and as you
must know I am
but a poor man
I can ill afford to
lose that amount,
if you would give
this your kindest
attention, and see

P23/E2,56

E. FRANK MOSELEY & CO.

LEATHER MANUFACTURERS.

WORKS: ST. HYACINTHE.

OFFICE: 503 ST. PAUL STREET.

MONTREAL,

H
16th December 1887

A Deser

Dear Sir

Enclosed please find Cheque
for One hundred and fifty Four ⁰⁰/₁₀₀ (\$154⁰⁰) Dollars
to apply against my Sales.

Truly Acknowledge

Very truly
Yours,
E. Frank Moseley & Co
Leather Manufacturers

P23/E2,56

3 0 5 0

N^o 3257.
E. H. Morely & Co.
le 16 Dec. 1884
chèque pour taxes del 88B
M^o
Seeley

P23/E2,56

Bank of Montreal.

Montreal 19 Decr 1887

Messrs

John of St. Henri
City

Sir,

I enclose cancelled
Comps = \$420. being
semi-annual interest
on your debentures.

Yours truly

J. H. Piquet

pm

P23/E2,56

N^o 3253.

Bank of Montreal
le 19 Dec. 1887

transmittant coupons
de 200. chaque Re de butin
de \$1000

— M. J. B.
Sec. Trés.

P23/E2,56

M^r Alexandre Desreys

Cher Monsieur,

Comme M^r le
Maire est absent voulez-vous
bien voir si nous pourrions
avoir la salle pour mardi
soir - Ce serait pour la St
Vincent de Paul. Ou ^à présent
Stm Pontre' etc

M^r J. Desreys ^{Curé}

St Henri 15 Dec. 1887

P23/E2,56

N^o 3253.

Le curé Decarie
pour location de
la salle del'Hotel
de ville le 10 Dec

87 - M^{rs}
Decarie

P23/E2,56

Bureau des Chemins à Barrières

181 RUE SAINT-JACQUES

Montréal, 21^e Decr 1887

A Messrs Esr

Sec. St-Henry
P.Q.

Monsieur,

Les Syndics de la Commission à barrières de Montréal desirant vous informer que malgré toutes les démarches qu'ils ont pu tenter dans le passé auprès des autorités des divers Chemins de fer qui sillonnent l'île de Montréal, et malgré le grand danger qui existe à quelques unes des traverses de ces Chemins sur les Chemins Publics, il leur a été impossible d'obtenir que des barrières fussent érigées, et des gardiens appointés pour la sûreté publique,

Ils croient que le seul moyen d'obtenir ces améliorations indispensables serait que les deux Chambres de Commerce et la Corporation de Montréal ainsi que les divers Conseils Municipaux intéressés passassent des résolutions demandant au Gouverneur en Conseil de recommander au Comité de Chemins de fer du Conseil de Sa Majesté faire exécuter ces

P23/E2,56

Bureau des Chemins à Barrières

181 RUE SAINT-JACQUES

Montréal, _____ 188

Ces travaux

Si vous croyez devoir vous fonder à ce mouvement veuillez préparer des résolutions à cet effet et les faire adopter par votre Honorable Conseil et nous en faire tenir une copie

Aussitôt ces documents reçus la Commission nommée me députera que sera chargée de les remettre au Gouvernement
J'ai l'honneur d'être

Monsieur
Votré Obed. Serviteur
L. H. J. Drouin
Sec. Gén.

N^o 3254.

Les Syndics à Rainies
de Montréal, le 21
Dec. 1884 -

Du Me

actum conjointe avec
le Comité des Chemins
de fer pour poser
des bannières avec sautoirs
aux intersections ~~des~~
des chemins publics pour
la voie ferrée

129
sem

Reçu ce 21/12/84
129
sem

P23/E2,56

1 0 9 4

Ville de St. Henri.

Ferd. Wagnais Maire, et *M. M. F. M.*
Daigneau, Louis Doré, Aggie Benoit, Adolphe
Reel, Esimeu Faillu, Antoine Ethier,
Moise Benoit et Alfred Normandin

Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soussigné,
Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de
 la Ville de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
 Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
 ordinaire des Sessions du Conseil, *Jeu di*, le *Vingt-Deuxième*
 jour du mois de *Décembre*, mil huit cent quatre-vingt-*sept*
 à *huit* heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
 les sujets suivants, savoir:

10. Application de *François Aubin* pour
 une licence de magasin au *N° 198* de la *Rue*
Lemaire, dans les limites de cette ville.

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce *Vingt-Deuxième*
 jour de *Décembre* 1887.

A. Desève Jr.
 Secrétaire-Trésorier.

Reçu

P23/E2,56

Reçu et accepté un double del avis
ci-dessus ce 22 Decembre 1887.

H. Sagonais

Maire

Monsieur Benoit

Alphonse et Armand

Adolphe Gibe

Alphonse Elbier

Agge Benoit

Louis Dore

J. Daigneau

Ernest Stailly

N^o 3255.

avis pour un
spéciale du conseil

le 22 Dec. 1887

acc. Ver.

P23/E2,56

St. Henri 24 Dec. 1887

A. Desrosiers

Mr. L'Es

En incluant vos bureaux
les recettes de la police publique pour l'année
1887

Fain	\$ 27.00
Paille	2.73
Divers	3.20
	<hr/>
	\$ 32.93

L. Benoit Chef de Police

P23/E2,56

N^o 3256
3^e Benoit
du Dec 84.
Revue de la Presse
Publique pour
l'année 1884.

M^o J^o
Sec. Tes

P23/E2,56

Bureau du Shérif,

Montréal, 25 Octobre 1887

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'avenir il sera donné à toutes personnes déposant à ce Bureau des comptes de taxes municipales, scolaires, de répartition ou autres à être produits comme *Oppositions afin de conserver*, des reçus signés par l'employé du Bureau entre les mains de qui les dits comptes auront été remis, et vous êtes requis d'exiger un tel reçu sous peine des conséquences légales qui pourront en résulter.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Pierre J. O. Chauveau,

Shérif du District de Montréal.

M. LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE

LA MUNICIPALITÉ DE *la Ville*

St Henri

P23/E2,56

N^o 3257

Le Sheriff de Montréal

le 25 Dec. 1887

au Re. accipiens pour
production de réclamation
de spontanéité

[Signature]

[Signature]



M. le Secrétaire - Trésorier de la Municipalité de Ville

St. Henri

P23/E2,56

The City of Montreal.

Finance Department.



Comptroller's Office.

Montreal 28th Dec. 1887

Dear Sir

Does your assessment roll of (say) 3,172,000 include Churches Charitable Institutions - Schools &c. Or are these to be added on the one side to shew the full amount of the healthy and deducted on the other to shew the entire amount of exempted property -

The same remark applies to the City Hall & other Municipal property are they included?

Please let me know early on Thursday and please

As ever,
Secy. Treas.
St. Henri

Yours truly
A. Robb
City Comptroller

P23/E2,56

No
L'avis de la cité
du 19 Dec 1887
Re. Evaluation de
la propriété

[Faint, mostly illegible handwritten text, likely a list or ledger, covering the majority of the page.]

1 0 9 0

P23/E2,56

The City of Montreal.

Finance Department.



Comptroller's Office.

Montreal, 27 Dec 1887

Sir there were two things I forgot to ask
- viz the period during which the Cotton factory
Abott's & Williams' factories are exempted.
and your system of drainage - what is it?
Did the municipality lay main sewers? If so
what expenditure did they occasion - Please
drop me a line so I will get it Wednesday 12/1/88
W. H. B. C. C.

P23/E2,56

N^o 3258

L'auditeur de la
Cité de Montréal

27 Dec 1889

En
compteur de taxes
et appointement de
la ville Fournier de
Lavelle

ASD
Sec. Gen.

P23/E2,56

A. CHARLEBOIS & Co.,

Contractors for New Parliament Buildings, Quebec. and New Departmental Buildings, Ottawa.

GRANDE ALLEE, QUEBEC

OFFICES:

7, ELGIN STREET, OTTAWA.

Quebec, 30 Decembre 1887.

A. Desève Jr Cor.

St-Henri de Montréal

Cher Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'invitation que vous me faites dans la vôtre du 29 courant, qui à moins qu'il surviendrait des empêchements que je ne pourrais contrôler, je serai présent à votre assemblée du 3 Janvier prochain.

Bien à vous

A. Charlebois



N^o 3259

A. Charles, Co.
Quebec 30 Dec. 1884

Re- compte de l'annuée

A 224
rec. Ten.

P23/E2,56

10000

P23/E2,56



CETTE PIECE

EST ABSENTE

DU DOSSIER

A M^{re} Le Maire & M^{rs}
les Conseillers de la Ville de S^t Henri

Messieurs
Nous Soussignés Charités
de la Ville de S^t Henri, exposent respectueusement à votre honorable Conseil, que requisi de la (Butcher's Ice Company) demandant la permission d'ériger une pente en bois (Slide) au moyen duquel ils se proposent de trans-

Confiant que votre requête sera prise en considération

Vos requérants ont l'honneur d'être,

Robert Allan,
E. J. J. Danie &
Jos. Victor Danie
Gabriel Lefebvre

Edouard Le Blanc
Magloire Dupin fils
Francis St Germain
A. Thade
J. Dubugue &
B. B. Simion Bérette
A. L.

Edmond, Le Blanc

Major Dupin fils
Francis St Germain

A Trade
J. Dubuque x
B. Simon Brette

Jos. Gohier x
A. Blais x
And. Bedard x
Louis Decelle
J. Sorin x
H. Rose x
J. Leguan x
Alexandre Lapreque
Edmond Lapointe
Joseph Goulet

Felic Bourana
D. Boig x
Ernest Batty
Victor Pothier
Ed Deslauriers
V. Bricette x
C. Brologue Rainville
J. Brisbois x
N. Brisbois x
J. Gignac x
B. LePage x
E. Papin
B. Lavigne
D. Gault
D. DeLorier

Pap Lamarche

J. Gros x
 L. Labelle x
 L. Laiselle x

To Poirier x
 A. Gagner
 Jos. Poirier
 P. Poirier
 G. Gougeon x
 M. Dupuis (père)
 G. Dupuis x
 J. Dupuis x
 L. Lemieux x
 M. Humeau x
 N. N. Lemieux
 Joseph Lonstein
 William - Humeau
 O. Martineau x
 J. Nocheaux x
 Jos. Bilanger
 J. Allard x
 J. Girard x
 L. Guilleville
 M. Bidarra x
 W. Robichaux
 Louis Lemieux x
 Eugène Lonchault x
 Marc ~~Lonchault~~
 J. David
 Louis Parent
 Lorenzo Meire
 Lorenzo Meire
 Honorius Meire
 Estienne Meire
 F. Parent

Pap Lamarche

J. Bros x
 G. Labelle x
 L. Laiselle x

To Poirier x
 A. Gagner
 Jos. Poirier
 P. Poirier

G. Gougeon x
 M. Dupuis (père)

G. Dupuis x
 J. Dupuis x

L. Lemieux x
 M. Hamel x

Archie Lemieux

Jos. Fontaine
 William Hamel

O. Fortin x

J. Nocheaux x
 Jos. Bilanger

J. Allard x

J. Girard x

L. Aubinville

M. Bidon x

M. Robitaille

Louis Lemieux x

Auguste Landrault x

Marc Landrault

J. David

Louis Parent

Lorenzo Meire

Lorenzo Meire

Honorius Meire

Estienne Meire

J. Parent

P23/E2,56

Ville St. Pierre Janv. 4/88

Monsieur Le Maire

J'ai examiné le système de chauffage proposé par M^r. Murphy dans l'Hotel de ville et dans ses bureaux, je puis vous dire que M^r. Murphy a rempli son contrat a la lettre, tant pour la pose des tuyaux et le nombre suffisant pour le dit chauffage, et ainsi que la fournaise Beaujeu qui est connue d'avance pour la meilleure et la plus économique

Quant a la capacité de la fournaise qu'il vous a proposée elle peut chauffer 700 a 800 pieds de tuyaux de plus, en somme je suis persuadé que vous avez un chauffage qui vous donnera entière satisfaction

Pour le prix je vous le donne tel que compte, pour faire un chauffage comme celui que vous avez et gagner sa vie médiocrement cela coûterait \$1304.75

Votre tres humble Serviteur

H. R. Lenoir

P23/E2,56

P.S. Mr Le Moine, je vous ferai
remarquer que la porte principale
de l'Hotel de Ville est de nature a faire
beaucoup de dommage a votre chauffage
il vaudrait mieux de faire une espere
de tambour en dedans qui aurait
pour effet d'arreter le froid de ces portes
de plus je dois vous faire remarquer
que cette situation n'est pas de province
vous pourriez avoir satisfaction, surtout
que vous le desirerez

Je demeure votre
H. R. Lenoir

N^o 3262.
Rapport de M. Lévesque
sur l'appareil à
eau chaude de
l'Hôtel de ville

Reçu le 1^{er} janvier 1888
N^o 3262
Sec. 111

P23/E2,56

1 0 0 0

P23/E2,56

St. Louis de 1888
A Monsieur le Maire et Conseiller
Municipal
de la ville de St. Henri, ayant des raisons
valables, pour infirmer que nous me
suis
Justice
Votre tout dévoué
Joseph Paquet

P23/E2,56

N^o 3263-

Réquisition de Joseph
Paquette comme
Estimateur de la
Ville de St-Basile

le 21 Janvier 1888

J. Paquette
Secrétaire

P23/E2,56

S. Henri 5 Janvier 1888

A. Mr. le maire et Conseil
Municipal

Pour des raisons dont je
ne puis vous donner
je vous prie d'accepter
ma reconnaissance comme
Evolutionnaire de la ville de
S. Henri, j'en copie sur
ma demande manuscrite
et vous en prie Justice

Très dévoué

J. B. B. B.

P23/E2,56

N^o 3264.

Resignation de Mr
Joseph Jacob, commis
Estimateur de la ville
de Montréal —

Paris le 5 Janvier 1888
A J. P.
see. Geo.

A Son Honneur

Mr Le Maire -
Et Messieurs les Conseillers de
la Ville de St-Henri

Messieurs

J'ai l'honneur de vous soumettre mon
rapport sur le Dep de police pour l'annee 1887
Je dois vous dire que nous avons fait 121 arrestations
et parmi, ces causes il y a eu plusieurs qui n'ont
pu être jugés à notre Cour, et qui ont dû être
envoyés à Montréal; vous verrez par le tableau
ci-dessous, la nature de ces arrestations

Savoir	Pour ivresse	61
	Assault & Batterie	34
	Tenant maison de prostitution	2
	frequentent les tils maison	13
	Conduisant leur chevaux à fond de train	2
	Reposent des vidanges ailleurs que sur le terrain de la ville	5
	Pour vol	5
	Total	121

Je dois vous faire remarquer que le nombre
d'homme de police n'est pas suffisant pour
donner entière satisfaction à la population
sur l'augmentation de cette dernière et les
travaux qui augmentent de jour en jour

J'ai l'honneur d'être
Messieur
votre Obéissant serviteur

Josephus Rivest
Chef de Police

N^o 3265.

Rapport Au Chef de Police
pour l'année 1887

Le Janvier 1888

A. J. G.

Sec. G.

P23/E2,56

2000

P23/E2,56

A son Honneur
Messieur Le Maire

Et a Messieurs
Les Conseillers de la Ville de S^t Henri

Messieurs
J'ai l'honneur de vous remettre mon rapport pour le
Dep de feu, pour l'année 1887. Je regrette de vous dire
que notre ville, a été fréquente par assez, grandes
incendies, durant l'année, nous avons eu six feux
durant l'année trois dans le Quartier S^t Augustin
et trois dans le Quartier S^t Henri, sur ce nombre
nous avons a déplore la perte de la manufacture
Massely, qui a été totalement détruite, mais
heureusement que les autres feux ont été maîtrisés
par la Brigade de feu avant qu'il y en grande
perte.

Vous verrez par les chiffres ci-dessous
quelle ont été les pertes, et les montants d'assurances
dans chaque quartier

Quartier S ^t Augustin Pertes	\$ 72 000
Assurances	62 000
Pertes	\$ 10 000
Quartier S ^t Henri	\$ 22 75
Assurances	21 75
Pertes	\$ 0 100

En terminant mon rapport je vous ferai
remarquer M. les Conseillers que pour l'augmentation
de la propriété, que le nombre de bornes fontaines
est insuffisant,

J'ai l'honneur
Messieurs
Votre Obedissant Serviteur
Ephraïm Benoit
Chef du Dep Feu

N^o 3266.

Rapport au chef de file
pour l'année 1887

4 janvier 1888
M^{rs}
Sec. Tier.

P23/E2,56

1 1 0 0

P23/E2,56

AQUEDUC DE LA VILLE DE ST. HENRI.

INDICATEUR DE LA PRESSION DE L'EAU par livres au pouce carré dans le Tuyau.

SUR LA RUE ST. JACQUES, AU POSTE DES POPMIERS DE ST. HENRI.

Durant le mois de Dec 1887

DATE	MINUIT.	6 heures A. M.	8 heures A. M.	12 heures A. M.	3 heures P. M.	6 heures P. M.	9 heures P. M.	MAXIMUM.	MINIMUM.	REMARQUES DE LA LIGNE TELEGRAPHIQUE AVEC LA MAISON DES POMPES AUX HEURES Y MENTIONNÉES.	REMARQUES ET INITIALES DE L'OFFICIER EN DEVOIR
1		40	40	35	35	35	40			Bon	216
2		30	30	40	35	35	35			Bon	216 12 P.M. pas pression
3		30	30	30	30	30	40			Bon	216
4		35	35	35	35	30	35			Bon	216
5		40	40	40	40	40	40			Bon	216
6		30	35	35	40	40	35			Bon	216
7		30	30	35	40	40	38			Bon	216
8		40	35	40	35	38	38			Bon	216
9		38	40	35	35	30	35			Bon	216
10		35	35	38	35	40	30			Bon	216
11		40	40	30	40	35	35			Bon	216
12		30	30	35	30	35	35			Bon	216
13		35	35	40	40	40	40			Bon	216
14		35	40	40	35	35	40			Bon	216
15		40	35	40	35	40	40			Bon	216
16		40	35	35	38	40	40			Bon	216
17		45	35	35	35	40	35			Bon	216
18		40	35	40	40	40	35			Bon	216
19		40	40	35	35	40	40			Bon	216
20		35	30	35	35	40	40			Bon	216
21		35	30	40	35	40	35			Bon	Chs. Lap
22		40	40	40	40	40	40			Bon	216
23		40	35	35	35	38	35			Bon	216
24		35	40	35	38	38	40			Bon	216
25		40	30	40	35	35	40			Bon	216
26		40	40	38	35	38	35			Bon	216
27		35	35	35	40	40	40			Bon	216
28		40	35	40	40	40	40			Bon	216
26		38	35	40	35	35	35			Bon	216
30		35	35	35	35	35	40			Bon	216
31		35	30	38	35	38	40			Bon	216

N^o 3264.

AQUEDUC DE ST. HENRI.

INDICATEUR DE LA PRESSION

DE L'EAU par livres au pouce carré dans le
tuyau au Poste des Pompiers à l'Hotel-de-Ville de
St. Henri, sur la rue St. Jacques, No. 1942

Pour le mois de *Dec* 1887

W. Benoit
de Police et

Reçu 5 Janvier 1888
M. J. G.
Sec. Gen.

P23/E2,56

7 5 0 1

P23/E2,56

Would you oblige me
 with a list of proposed
 assessments for coming year
 Please mit No 2228
 Sold to Judge Colais
 Sacramento the 11th
 Decemr 1887 J. Joseph

P23/E2,56

0 0 0 0

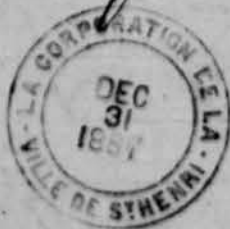


Province de Québec
ville de St-Henri

Aux Habitants de la ville de St-Henri
et à tous ceux qui il appartiendra.

Avis public est par le present donné
que la nomination pour les Elections
générales du Maire et de quatre
Conseillers pour la ville de St-Henri,
aura lieu, Lundi, le neuvième
jour du mois de Janvier mil huit
cent quatre vingt huit, à dix heures
du matin, à St-Henri, à l'Hotel de
ville, lieu ordinaire des sessions du
Conseil de la dite ville; et pour ces
fins, les électeurs Municipaux de
la ville de St-Henri sont convoqués
en assemblée générale pour la
nomination des Candidats, au
lieu, heure et jour ci-dessus indiqués;
savoir, de Maire, en remplacement
de M^r Ferdinand Wagerais, et de
quatre Conseillers, dont deux en
remplacement de Messieurs Louis
Doré et Esmir Faillé pour le
quartier St-Augustin, et de deux
autres en remplacement de Messieurs
Aggée Benoit et Adolphe Rié,
pour le quartier St-Henri.

Donné, à St-Henri, sous mon
seing et le sceau de la Corporation
ce huitième jour du
mois de Décembre mil huit
cent quatre vingt sept



A. Desjardins
Sec. - Trésorier

Province

P23/E2,56

Province of Quebec
Town of St. Henry

To the Inhabitants of the Town of St. Henry and to all whom it may concern,
Public notice is hereby given that the nomination for the general election of Mayor and four Councillors for the town of St. Henry, shall take place, on Monday, the ninth day of the month of January eighteen hundred and eighty eight, at the hour of ten of the clock in the morning, at St. Henry, in the Town Hall, the ordinary place of meeting of the Council of the said town, and for these reasons the Municipal electors of the town of St. Henry are called together into a general meeting for the nomination of Candidates at the place, date and hour above mentioned, viz: of Mayor, in place of Mr. Ferdinand Dagenais, and of four Councillors, two for the St. Henry Ward in place of Messrs. Adolphe Riéd and Aggée Benoit, and two other for St. Augustin Ward, in place of Messrs. Louis Doré and Étienne Faillé

Given at St. Henry, under my hand and the Seal of the Corporation, this thirty first day of the month of December eighteen hundred and eighty seven -

A. Desjardins
Secy = Treasurer



Province

avec de
ville de
Hollida

Je Zéphirin Benoit, caustable Spécial
domicilié en la ville de St-Maurice, dans le Comté
d'Hochelaga, dans le District de Montréal, certifie
par les présentes et fais rapport sous mes
serment d'office, que le 10^e jour de Juin 1888 par
du mois de Décembre dernier (1887). J'ai
affiché deux vrais copies dûment certifiées
de l'avis public d'autre part dans les langues
française et anglaise, comme suit, savoir:
les copies française & anglaise à la porte de
l'Eglise Catholique apostolique & Romaine
de la ville de St-Maurice, sis au coin des Rues
St-Pierre et St-Jacques, dans la dite ville de St-
Maurice, et les autres copies française & anglaise
à la porte de l'Hotel de ville de la dite
ville de St-Maurice, sis au coin des Rues
St-Jacques et Notre Dame, étant les places
ordinaire des affiches. Je certifie de plus
avoir lu à haute et intelligible voix, le
dit avis public d'autre part, dans les langues
française & anglaise à la porte de la dite
Eglise Catholique apostolique & Romaine
à l'issue du service divin du matin, les
dimanches, les premier et huitième jours
du mois de Janvier courant (1888), étant
les dimanches suivant immédiatement le
jour ou le dit avis public a été rendu public
(un mot rayé nul)
En foi de quoi, j'ai dressé et donné le
présent rapport pour servir & valoir ce que
de droit -

Donné à St-Maurice, en la dite ville de St-Maurice
le neuf de Janvier mil huit cent quatre
vingt huit -

Zéphirin Benoit
caustable Spécial

Exacts lecture & l'original
- Rapp
Stat

N^o 3269.
avis public etatant
Du Re
Elections Municipales
du
9 Janvier 1888
N^o 3269
see. 1888

P23/E2,56

1 5 0 7

Province de Québec
Ville de St. Henri

Elections Municipales de la ville de St.
Henri, le 9 Janvier 1888.

Qu'il soit notoire que le neuvième
jour du mois de Janvier mil huit cent
quatre vingt huit en la ville de St. Henri,
comté d'Hochebourg, District de Montréal,
Je soussigné Alexandre Desève, Juris-
consulte Sec. du Conseil Municipal de la
ville St. Henri et Ex-Officio Président
de l'Élection du Maire et des Concellles
qui aura lieu le dit neuf de Janvier
auxant conformément à la loi et aux
avis publics donnés à cet effet, nomme
par les présentes, M. François Xavier
Desève, Comptable de la dite Ville de
St. Henri, comme Clerc d'Élection
pour m'aider dans l'exécution de
mes devoirs (et me remplacer s'il y
a lieu) conformément à la loi.

En foi de quoi j'ai signé les présentes
pour servir et valoir ce que de droit
Donné à St. Henri, sous mon sceau et le
sceau de la Corporation, ce neuvième
jour de Janvier mil huit cent quatre
vingt huit —

A. Desève J^r

Sec. Trésorier

Ex-Officio-Président de l'Élection

Province de Québec
Ville de St. Henri

Je François Xavier Desève, ayant été
nommé Clerc d'Élection comme ci-
dessus mentionné, Jure que je remplirai
bien et fidèlement les devoirs de ma
charge



P23/E2,56

charge, et cela, au meilleur de mon jugement
et de ma capacité.

Aussi que Dieu me soit en aide ~

Aparunté devant moi à St. Henri
comté & district a. d. t. ce 9 Janvier 1888

A. Desjardins Jr, sec. Yvonin
Ex. Officio Président del' Election

A. Desjardins



N^o 3240.

Nomination de F. H. Desjardins
comme Cleve des
Elections Municipales
le 9 Janvier 1888

A. Desjardins
sec. Yvonin

P23/E2,56

- Ville de St-Henri, 9 janvier 1888 -

Il est proposé par Alfred Normandin
Jean-Baptiste Rié, Adolphe Pickering, A. Ethier, Edouard
J. B. Blanchette, J. Aubin, Alexis Guellin, A. Branchaud
secondé par Léon, Ch. Cartier, A. Brunette
J. B. Cray, J. F. Ferrer, A. Payette, L. Perdon
J. B. Lapointe, Renaud.

tous électeurs municipaux du
quartier de St-Henri dans la ville
de St-Henri que Messieurs Adolphe
Benoit & Adolphe Rié soient
élus conseillers municipaux
pour le quartier et ville surdit.

Notifié le 9 Janvier 1888
A l'adresse de
M. J. B. Ferrer
Président des électeurs

P23/E2,56

Ville de St-Henri 9 janvier 1888.
Il est proposé par Germain
Daguerre Germaine Faure
Beloni Maril, amable Mailloux
secondé par Guillaume Deslauriers
Ludger Robert, Etienne David
Laurent Mine, Jean B^e Mallette
Henri Mine, Tomer Labelle.

tous électeurs municipaux du
quartier St-Augustin dans la
ville de St-Henri que Messieurs
Louis Doré & Binnoire
Maille soient élus conseillers
municipaux pour le dit quartier
traquant dans la dite
ville

Acte de 9 janvier 1888
G. D. Faure
G. D. Maril
G. D. Mailloux
G. D. Deslauriers
G. D. Robert
G. D. David
G. D. Mine
G. D. Mallette
G. D. Labelle

P23/E2,56

- Ville des Sts Henri 9 Janvier 1888 -

Il est proposé par Joseph Jacob
Louis Doré, Ludger Paler, St. Ferdinand
Gauthier ^{Gauthier}
Gauthier seconde par ~~Joseph Jacob~~
Deslauriers, Alfred Larivière
Antoine Daigneau & Amable
mailloux, Louis Desroches, H. Marsau.
tous électeurs municipaux
de la Ville des Sts Henri que Monsieur
Ferdinand Dagenais, est élu
maire de la dite Ville des Sts
Henri pour l'année mil
huit cent quatre vingt huit.

Certificat 9 Janvier 1888
M. Desroches
Sec. Gen. & En-
Officio Président de
l'Assemblée

N^o 3271.

Propositions des Electeurs
Municipaux à l'Assemblée
Générale, le 9 Janvier
1889. Carte

Electeurs du Maire
&
des Conseillers

le 9 Janvier 1888
N^o 3271
Sec. Gen.

P23/E2,56

P23/E2,56

Corporation de la ville de St. Henri
St. Henri, le 10 Janvier 1888.

à M^r M
Ferdinand Dagenais }
St. Henri, Q.

Monsieur,

Avis special vous est donné par
moi sousigné, qui à une assemblée générale
des électeurs municipaux de la ville de St. Henri
tenue en la salle del' Hotel de ville, Lundi,
le neuf courant, vous avez été dument élu
Maire de la dite ville de St. Henri, pour
l'année courante, conformément à la loi.

Fait en duplicata et donné à St. Henri, sous
mon seing et le sceau de la Corporation, le dit
10 Janvier 1888.



A. Desjardins

Sec. Tres. et Sm. Officié
Président del' Election

P23/E2,56

Province de Québec }
Ville de St-Henri }

Je soussigné ^{le} Benoit Constable
spécial domicilié dans la ville
de St-Henri Comté de Hochelaga
District de Montreal, certifie
sous mon Serment d'office
avoir le dixième jour de janvier
courant, entre dix et onze heures
de l'avant midi signifié une
duplicata à Mr Ferdinand Dapina
et par lui à une personne
raisonnable de son domicile
respectif, dans la dite ville de
St-Henri

Donné à St-Henri le 10 janvier
1888

Benoit Constable
spécial

N^o 3272

avis d'Electeur
à

M^r F^r S. Doyonais

examine Maire de
la ville S^t Henri

le 10 Janvier 1888

Sec. Gen.

P23/E2,56

1010

P23/E2,56

Corporation de la ville de St. Henri
St. Henri, le 10 janvier 1888

@ Messieurs
Aggie Rivest et Adolphe Piel }
St. Henri. Q - }

Messieurs,

Avis special vous est donne par
moi sous-signé, qui a une assemblée générale
des électeurs Municipaux de la ville de St. Henri,
tenue en la salle del'Hotel de ville, le neuf
courant, vous avez été durement élus
Conseillers Municipaux pour le quartier
St. Henri, dans la dite ville de St. Henri.

Fait en triplicata et donne à St. Henri,
sous mon seing & le sceau de la Corporation,
le dit 10 Janvier 1888.

A. Desjardins Jr

Sec. Tresorier et
Ex-Officio President del'Electeur



N^o 3243.

Avis d'Élection à
Messrs. Aggic Benoit
& Adolphe Piel
conseillers du quartier
St. Henri, le
10 Janvier 1888
Messrs
Sec. Les

P23/E2,56

P23/E2,56

Province de Québec }
Ville de St-Henri }

Je soussigné G. Benoit Constable
spécial domicilié dans la Ville
de St-Henri Comté d'Hochebourg
district de Montréal, Certifié sous
mon serment d'Office voir
le dixième jour de Janvier
Courant entre dix et onze
heures de l'avant midi
signifié en triplicata aux
personnes suivantes comme
suit. savoir, à Mr A. Pich
à lui même en personne
et à Mr Agée Benoit à une
personne raisonnable de son
domicile respectif dans la
dite Ville St-Henri

Donné à St-Henri ce 10 Janvier
1888
G. Benoit Constable
Spécial

P23/E2,56

Corporation de la ville de St. Henri
St. Henri, le 10 Janvier 1888.

à Messieurs,

Louis Voie et Reimer Faillle }
St. Henri, Q. }

Messieurs,

Avis special vous est donne par moi
soussigne, qui a une assemblee generale des
electeurs Municipaux de la ville de St. Henri,
tenue en la salle de l'Hotel de ville, Lundi,
le neuf courant, vous avez ete dument
elus Conseillers Municipaux pour le quartier
Saint-Augustin, dans la dite ville de St. Henri.

Fait en triplicate et donne a St. Henri, sous
mon seing et le sceau de la Corporation,
le dit 10 Janvier 1888.

A. Desjardins



Sec = Giesou et
Ex Officio President del' Election

P23/E2,56

Province de Québec
Ville de St-Henri

Je soussigné M^r Benoit Constable
spécial domicilié dans la ville
de St-Henri Comté d'Hochelega district
de Montréal, certifie sous mon
serment d'office avoir le dixième
jour de Janvier courant entre
dix et onze heures de l'avant midi
signifié un triplicata aux
personnes suivantes comme suit
Savoir. A M^r Eimmé Faillé et
Louis Doré, en parlant à une
personne raisonnable de leurs
domiciles respectifs dans la dite
ville de St-Henri

Donné à St-Henri le 10 Janvier
1888

M^r Benoit Constable
spécial

N^o 3294.

avis special d'Electiou
à Messrs. Ls. Dore &
Eimeu Faille, cou-
seillers municipaux
du quartier S^t Augustin
le 10 Janvier 1888
A. D. P.
Sec - Les

P23/E2,56

Province de Québec }
ville de St. Henri }

A son Honneur le Maire
et à Messieurs les Conseillers
de la ville de St. Henri -

Messieurs,

En conformité à l'article
84 des clauses générales des
Corporations de ville (40
Victoria, Q. chapitre 29)

J'ai l'honneur de vous
soumettre le rapport des procès
faits par moi lors des dernières
élections municipales tenues
le neuf janvier courant
aux fins d'élire un Maire
en remplacement de M^r Ferd.
Dagenais, dont le terme d'office
était expiré et quatre conseillers,
dont deux pour le quartier
St. Augustin, en remplacement
de Mess. Louis Doré et Edouard
Faille et de deux autres pour le
quartier St. Henri, en remplacement
de Mess. Aggie Benoit et Adolphe Rié
ces quatre dernières portant de charge

Conformément à la loi, les
électeurs municipaux de la ville
de St. Henri furent convoqués en
assemblée

- 2 -

assemblée générale et tenue la dite
assemblée, le Lundi dit Neuf
Janvier courant en la salle
de l'Hotel de ville, etc, aux fins
de procéder à la nomination
générale des dits Maire et Conseillers
comme susdit, le tout tel qu'il appert
à l'avis public produit sans
les archives du Conseil pour
y referer au besoin.

Avant la tenue de la dite assemblée
Je me suis nommé un
Clerc d'Élection dont les
fonctions ont été gratuites
et remplies par Mr F. A. Desjardins
comptable de la dite ville
de St. Henri et ce suivant
que prescrit par l'article
157 - des dits § Clause
générales des Corporations
de ville -

À cette assemblée générale
M^r Ferdinand Dagenais, con-
trôleur, ayant été la seule personne
mise en nomination pour
la charge de Maire, ce dernier a
été élu et alors d'unanimité proclamé
Maire de la ville de St. Henri pour
l'année courante -

À cette même assemblée,
M^r Pierre Aggée Benoit, Entrepreneur
et Adolphe Riel, Boucheur, ayant
été les deux seules personnes
mises

mises en nomination pour la charge de Conseillers dans le quartier St-Henri, et Messieurs Esimer Gaille et Louis Dore, ayant été aussi les deux seules personnes mises en nomination pour la charge de Conseillers dans le quartier St-Augustin, ces Messieurs furent là même jour proclamés élus Conseillers Municipaux des dits quartiers St-Augustin et St-Henri comme susdit.

Contrairement aux années précédentes, il n'y a pas de dépenses d'élection, les susdites ayant été par acclamation, ce qui doit nous servir, et prouver une preuve de la bonne entente et harmonie qui règne parmi les citoyens de cette ville -

Ci-joint vous trouverez les retours d'avis d'élection et de la Maire & Conseillers, nomination &c - J'ose espérer que vous les trouverez conformes à la loi -

J'ai l'honneur d'être,
Messieurs
Vos très dévoués serviteurs
A Desjardins

Bureau du Conseil }
St-Henri, le 11 }
Janvier 1888. }

Sec. Trés. & En. Officio
Président de l'Élection

N^o 3275.
Rapport du Président
des Elections Municipales
tenues
le 9 Janvier 1888.

ADP
Rec. Bureau
adopté le 12 Janvier
1888 ADP
see also
Q

P23/E2,56

10010

P23/E2,56

Province de Québec
Ville de St. Henri

Aux Habitants de la ville de St.
Henri et à tous ceun qu'il appartiendra

Avis public est par le present
donné. 1^o. Que la liste des "Grands
et Petits Jurés" est complétée et déposée
au bureau du sous-signe.

2^o. Que cette liste sera soumise à la
Considération du Conseil de la ville
de St. Henri, à une session du dit
Conseil, Mercredi, le premier jour du
Mois de Février prochain, à huit heures
du soir, au lieu ordinaire des séances.

3^o. Que les personnes qui ont droit à
l'exemption de servir comme Jurés en
vertu de la loi, aient à s'assumer auprès
du sous-signe que leurs noms ont
été rayés de la dite liste.



Bureau du Conseil
Hôtel de ville, n^o
3651 Rue Notre Dame

Donné à St. Henri, sous mon sceau,
Ce quatorzième jour du Mois de Janvier
Mil huit cent quatre vingt huit.

A. Desjardins
Secrétaire - Trésorier

Province of Québec
Town of St. Henry

To the Inhabitants of the town of St. Henry
and to all whom it may concern

Public notice is hereby given: viz:

1st That the list of "Grand and Petit Jurors"
is now completed and lodged into the
office of the undersigned;

2nd That such list shall be submitted
to the Consideration of the Municipal
Council of the town of St. Henry at a session

of said Council, on Wednesday, the first day of the month of February next at 8 P.M. at the ordinary place of meeting
 3rd That the persons who have a right to be exempt from serving as jurors in virtue of the Law, must ascertain from the undersigned that their names have been struck from said list.



Given at St. Henry, under my hand, this fourteenth day of January eighteen hundred and eighty ~~seven~~ eight. (1888)
 (one word obliterated is void)

Office of said Council
 Town- Hall N°3651
 Notre Dame Street

A. Bessie Jr
 Secretary-Treasurer

Province de Québec
 Ville de St. Henri.

Je soussigné Zéphirin Benoit, auctable Spécial domicilié en la ville de St. Henri, dans le Comté d'Hochelaga, dans le District de Montréal, fait rapport sous son serment d'office avoir publié l'avis d'autre part le quatorzième jour de Janvier Courant (1888) en affichant deux vraies copies dûment certifiées d'icelui avis public dans les langues française & anglaise comme suit: une vraie copie dûment certifiée dans les langues française & anglaise à la porte de l'Église Catholique, topographique & Normaine sur coin des Rues Notre Dame & St. Pierre et une vraie copie ~~dans~~ certifiée dans les langues française & anglaise à la porte de l'Hotel de ville de la dite ville de St. Henri, sur coin des Rues Notre Dame & St. Jacques, étant les places ordinaires des affiches de la dite ville de St. Henri. Je

Z. Benoit ^{certifié}
 Spécial

P23/E2,56

0010

certifié de plus avoir lu les dits ~~reglements~~
 ains publié dans les langues française
 & anglaise à haute et intelligible voix
 à la porte de la dite église catholique
 apostolique et Romaine, à l'issue du
 service divin du matin, les dimanches
~~vingt-neuf~~ quinze & dix-neuf
 jour de janvier courant, étant les
 dimanches suivant immédiatement
 le jour où le dit ains publié a
 été rendu public -
 En foi de quoi j'ai dressé & donné
 le présent rapport pour servir &
 valloir ce que de droit -

Montréal le 23 janvier 1888.

En té^l lecture - #160
 En té^l lecture - #160
 #160

(huit notes marginales)
 J. P. Poirer
 Greffier spécial

78
 90
 36
 11
 12

N^o 3276
avis Public (notaire)
Surce
Confection de la liste des
Grands & Petits Jures //
le 23 Janvier 1888
Not
see - Yes -

P23/E2,56

2010

P23/E2,56

Ville de St. Henri.

Ferdinand Dagenais Maire, et (M. M. François
Daigneau, Aggée Benoit, Louis Bore, Adolphe
Riel, Émile Haille, Antoine Ethier, Alfred
Normandin et Moïse Benoit

Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soussigné,
Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de
la Ville de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Jeudi, le dix-neuvième
jour du mois de Janvier mil huit cent quatre-vingt-huit
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir:

1. Chauffage de l'Hotel de ville.

2. Question de l'annexion

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce dix-huitième
jour de Janvier 1888.

A. Desève Jr.
Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,56

Promise de Luchet
ville de St-Henri

Je soussigné M. Benoit Luchet
spécial pour la ville de St-Henri
certifie dans mon annuaire d'office
avoir le dix-huitième jour de janvier
courant entre dix heures et trois
heures de l'après-midi reproduit une
copie du projet-avis d'adhésion
présenté aux personnes comme
suit par M. M. Luchet
à lui-même en personne et
par M. Luchet agée Benoit Luchet
d'ancien Le dore Lord bagneur
Mme Benoit Luchet Luchet avec
personne, rassemblée de leur
bonne et respecté sous la date
ville de St-Henri et à M. Luchet
Luchet à lui-même en personne

Donné à St-Henri le 19 janvier
1888

M. Benoit Luchet

N^o 3249
avis de réunion spéciale
du Conseil pour le
19 janvier 1888
Luchet

Members du Comité de la Université

- ✓ J. Dagenais, Maire
- ✓ François Daigneau, conseiller
- ✓ Esimé Parille " "
- ✓ Moïse Benoit " "
- ✓ Dr J Laclat " "
- ✓ Dr J Lenoir " "
- ✓ C. A. Letourneau " "

— adjuits —

- ✓ M. Cazdais, Louis M. Senecal
- ✓ R. Bickerville, Oct. Bombardier
- ✓ Ulric Lamoureux, Jm. Jacob
- ✓ Joseph Pagnette, Odette Lambert
- ✓ Pierre Charette, J. M. Dussault
- ✓ Joseph Pagnette, Henry Culver
- ✓ Jm. S. Fournier, N. Gudel
- ✓ A. A. Bissonnette, Dr S. Lachapelle
- ✓ Edouard Levesque, Jean M. Massey
- ✓ Stanislas Landreville, Louis Pepin
- ✓ Pierre, Norbert Cartier. Alex
- ✓ Jm. Gudel

1

Province de Québec
Ville de St-Henri

A une assemblée du Comité spécial
de l'annexion de la ville de St-Henri,
tenue à St-Henri, en l'Hotel de ville,
lieu ordinaire des sessions du Conseil
de la dite ville, Mercredi, le dix-huitième
jour du mois de Janvier mil huit
cent quatre vingt huit (et dix a journement
en date du treize courant) à laquelle
assemblée sont présents, Monsieur
le Maire Ferdinand Dagenais et Messrs.
les Conseillers Français Daigneau, Esimes
Faille, et Moise Benoit, et M^{le} Dr.
J. Lenoir et des propriétaires ci-après
nommés et adjoints au dit Comité:
savoir, Messieurs. M^{re} Cazalais, Louis M.
Senechal, Robert Dickewille, Octave Baubomais
Ulric Lamoureux, Jos. Jacob, J. Dagnette,
Pierre Charette, Nap. Dussault, George Dagnette,
Henry Culver, Jns. St-Germain, N. Guidel
A. A. Bissauette, et Dr. Séverin Lachapelle, Ed.
Leduc, Jean M. Massy, et les conseillers Agge
Benoit, Adolphe Piel et Alf. Normandin
sont aussi présents et à la dite assemblée,
M^{re} le Maire ayant de nouveau expliqué
le but de l'assemblée, après discussion
et même délibération:

Il est résolu à la majorité des voix
" Qu'il est désirable d'annexer la
ville de St-Henri à la Cité de Montréal,
et ce, aux conditions ci-après-savoir: ~
" Attendu qu'il est dans l'intérêt
des habitants de la ville de St-Henri,
d'annexer leur territoire à la Cité de
Montréal,

- 2 -

Montréal pour en faire partie comme un quartier distinct sous le nom de "Quartier St-Henri", et attendu que des avantages réciproques doivent résulter de la dite annexion, votre Comité recommande (à la dite majorité des voix) et fait à votre conseil, le rapport suivant - savoir:

Article 1. Tout le territoire de la ville de Saint-Henri, savoir: cette étendue de territoire limitée et décrite comme suit: au nord-est, par la ligne division de la Municipalité du village de St^e Cunigonde telle que définie dans l'acte par le présent abrogé, 40^e Vict. Chap. 49, et intitulé: "Acte pour incorporer la Municipalité du Village de St^e Cunigonde" depuis le centre du Canal de Lachine, jusqu'à la limite du village de Notre Dame de Grâce telle que établie par proclamation de lieutenant-gouverneur; au nord-ouest, par le dit village de Notre Dame de Grâce, jusqu'à la tene de Joseph Decarie, Junior, N^o 188 a. du Cadastre de la paroisse de Montréal, au sud-ouest, par la ligne nord-est du dit lot N^o 188 a., par la ligne nord-est du lot N^o 188 du dit Cadastre et par le centre du chemin de la Côte St^e Paul; jusqu'au centre du Canal de Lachine, et au sud-ouest, par le centre du dit Canal de Lachine, jusqu'au dit village de St^e Cunigonde" formera un Quartier de la Cité de Montréal, dont le

3.

3.

le nombre sera augmenté, et sera
connu et désigné sous le nom de
"Quartier Saint-Henri" ~

Article 2. Le quartier S^t Henri sera
représenté dans le Conseil de la Cité
de Montréal, par trois Echevins
élus de la manière pourvue en la
Chartre de la dite Cité de Montréal.

Article 3. Toutes les obligations, billets pro-
missories, emprunts, privilèges, exemptions
de taxes &c. contractés par la dite Ville
de S^t Henri à l'époque de l'annexion,
soit par Règlements, Résolutions, ou
autrement, seront remplis & exécutés
par la Cité de Montréal, de façon que
les citoyens de S^t Henri, ne puissent
plus être recherchés pour quelque cause
que ce soit; et de son côté, la ville de
S^t Henri se chargera de toutes les
obligations et dettes de la Cité au
pro rata de sa valeur immobilière.

Article 4. A dater du jour de l'annexion,
la dette de la ville S^t Henri sera consolidée
avec celle de la Cité de Montréal.

Article 5. La Cité de Montréal prendra sous
son contrôle immédiat toutes les écoles
Catholiques de la ville de S^t Henri, et la
dette des Commisaires d'Écoles pour la
Municipalité de S^t Henri, sera consolidée
avec celle des Commisaires d'Écoles
Catholiques de la Cité, en par cette
dernière (la dite Cité) remplir & exécuter
toutes les obligations contractés par les
dits

contrats

F. Q.

A. D. / 6

4.

dits Commissaires d'écoles de St. Henri, lors de la dite annexion - cette clause est de rigueur -

Article 6. Le Conseil de la Cité de Montréal, devra, immédiatement après l'annexion de la ville de St. Henri à la dite Cité, Construire les égouts principaux dans la dite ville de St. Henri, etc, aux mêmes conditions que dans les autres quartiers de la Cité; cette clause est aussi de rigueur -

Article 7. Les égouts ordinaires dans les autres rues, seront construits, autant que possible, lorsque l'exigera la majorité des Contribuables dans chaque rue.

Article 8. Le coût légal des dits Canaux d'égouts sera payé par les Contribuables dans dix ans, à compter de la Confection des dits Canaux, à raison de un denier par année, avec intérêt au taux de Six pour cent par an; cependant il sera loisible à tout propriétaire de payer comptant, le montant par lui dû, sans intérêt -

Article 9. L'actif de la ville St. Henri, à dater de l'annexion, formera partie de l'actif de la Cité de Montréal, et le passif de la ville de St. Henri formera aussi partie du passif de la Cité de Montréal; et le quartier St. Henri devra être mis sur le même pied que les autres quartiers de la Cité de Montréal, avec les mêmes droits et privilèges de ~

Article 10. Aucune taxes, cotisations ou

redevances

. 5.

redevances municipales, ou licences ne
devront être exigées d'ici au premier
Mai prochain (1888) des Contribuables
du Quartier St-Henri qui à la date de
l'annexion, les auront acquittées ou
payées à la dite ville de St-Henri, con-
formément aux règlements régissant la
dite ville -

Article 11. La Cité de Montréal devra construire
un marché public convenable dans les
deux ans de la date de l'annexion -

Cette clause est de rigueur -

Article 12. La dite Cité de Montréal s'oblige
et s'engage à faire circuler les chars
(d'été & d'hiver) de la Cie. dite "The Montreal
Street Railway Company" sur toute le
parcours actuel de la Rue Notre Dame,
(depuis les limites est de la Cité aux limites
ouest de la dite ville St-Henri, près de la
barrière du pied de la Côte des Saumons)
aux mêmes heures, prix et conditions que
celles actuellement en force dans la Cité;
etc, dans les trois mois de la date de
l'annexion, et cela, nonobstant le contrat
passé entre la dite "Montreal Street Ry.
Co" & la ville de St-Henri, le 9 septembre
1886 devant M^{re} O. Mann N. P. -

Cette clause est aussi de rigueur.

Article 13. Il sera loisible à tout citoyen
du Quartier St-Henri, pendant les
cinq premières années de la date de l'annexion
de construire des maisons en bois, &c
nonobstant tout règlement à ce contraire
et en force dans la Cité de Montréal.

Article 14

6.

6.

- Article 14. La Cité de Montréal s'oblige d'ouvrir un parc public dans un endroit convenable de la ville de St. Henri dans deux ans de la universion.
- Article 15. Le Conseil de la Cité de Montréal prendra les mesures nécessaires pour faire poser et mettre le gaz dans les rues de la ville St. Henri, afin de donner cette lumière aux habitants du quartier St. Henri, comme dans les autres quartiers de la Cité.
- Article 16. La Corporation de la Cité de Montréal conservera la station de Feu et Police, sise coin des Rues Notre Dame et St. Jacques, etc, ~~sur~~ sur le même pied que les autres stations de la Cité, avec un nombre de pompiers et constables suffisants pour les besoins du dit quartier St. Henri.
- Article 17. Il serait désirable et de l'intérêt de la Cité de Montréal, et du quartier St. Henri, que les principaux employés de la Corporation de la ville de St. Henri soient employés par la Cité de Montréal, et en particulier le Secrétaire-Tresorier actuel de la dite ville de St. Henri (Monsieur Alexandre Desjardins, Junior.)
- Article 18. Il est expressément entendu que le Conseil de la Cité de Montréal, tiendra un bureau dans l'Hotel de ville de la dite ville de St. Henri, qui sera ouvert tous les jours Juin dignes de l'année, pour la perception

7.

4.

perception de la taxe de l'eau, des taxes Municipales et autres fins Municipales du dit quartier St. Henri.

Cette clause est aussi de rigueur -

Article 19. Toutes conditions et propositions d'annexion arrêtées entre la ville de St. Henri et la dite Cité de Montréal, seront soumises à l'approbation d'un vote de la majorité en nombre et en valeur immobilière des propriétaires de la dite ville de St. Henri, etc., d'après les clauses 348 et suivantes de la Loi Vic. C. chapitre 29, le tout d'après le Rôle d'Évaluation, le dernier en force existant dans la dite ville de St. Henri -

Sur proposition de M^r Robert Richerdtke appuyée par M^r Joseph Jacob, le rapport sus-mentionné est adopté sur la division suivante: viz: -

Pour - M^r le Conseiller Fr. Daigneau & M. Benoit, & les propriétaires M. Cazalais, Dr. Henoir, M. Lencical, Oct. Bourbonneis, Robert Richerdtke, W. Lamoignon, Jos. Jacob, Jos. Dagnette, Pierre Charette, N. Dussault, Geo. Dagnette, H. Culmer, Frs. St. Germain, Maurice Tudel, Dr. S. Lachapelle et A. G. A.

Reissouette - 18 - Pour -

Contre - Edouard Leduc, J. M. Marcy, Norbert Cartier, Alfred Dumandier, Raphaël Diel, Emma Trille & Jessie Benoit (7)

Adopté -

Et la séance est levée -

Le tout respectueusement soumis -

(Contre-signé
A. Desève
secrétaire

(un essai bon)
(un mot rajouté)
J. Dagenais
Maire & Président
du Comité

N^o 3278.

Rapport d'un Comité
spécial de la Commission
de la Ville de St.
Jean à la Cité
de Montréal, aux
clauses & conditions
y mentionnées

Prob. le 19 Janvier 1888.

A. D. P.

Sec. Gen.

Rejeté ce 19 Janvier 1888

A. D. P.

Sec. Général

P23/E2,56

2010

P23/E2,56

St. Pierre -
Dumetis folio - 114 - \$13050.00
" " 118. 90.00
" " 121 - 50.00
" " 122 20.00
" " 132 - 1200.00
" " 132 - 125000.00

139410.00
108

139202

Augustin 108-00 -

St. Augustin Dumetis
folio -

O. St. Pierre Induprable \$83540.00
" " say - \$147430.00

230970

P23/E2,56

Exemption 1^{er} Meun

abattement +	\$108000.00	1/2
	32980.00	1/2
Cotisation —	265000.00	
Charges —	17100.00	
x.	<u>423,080.00</u>	

1^{er} Arrondissement

Emploi	
Milliers	\$70,340.00
Hôtel	<u>\$25,000.00</u>
	95,340

abattements — 9 50-00
" 21 60-
7 10-
13 60-
7 40-
6 260-
21 800

3 29 80-00

P23/E2,56

P23/E2,56

MEMORANDUM

HOTEL-DE-VILLE, 3651 RUE NOTRE-DAME.

DE

St-Henri de Montréal, le 188

La Corporation de la Ville de St-Henri.

BUREAU DU CONSEIL.

Evaluation de 1887 - Quantités Mesures	\$ 1,790,320.00
deduction -	\$ 451,118.00
	<u>\$ 1,339,202.00</u>

Exempté x \$		net	1,651,118.00
Coton ~	\$ 265,000.00	+ 423,080.00	
Chars ~	\$ 17,100.00		
abattoirs	\$ 140,980.00		
egal à ~	\$ 423,080.00		<u>1,228,038.00</u>

Recapitulation
 St-Henri 623,080.00
 S'aymes 95,340.00
\$ 518,420

Recapitulation St-Henri \$ 1,228,038.00
 S'aymes 1,286,290.00
2,514,338.00
 518,420
1,999,918.00

P23/E2,56

MEMORANDUM

HOTEL-DE-VILLE, 3651 RUE NOTRE-DAME.

DE

St-Henri de Montréal, le 188

La Corporation de la Ville de St-Henri.

3

BUREAU DU CONSEIL.

Evaluation de pied 1^{er} septembre 1889 \$1381630.00
 déduction (censim) \$ ~~~~~
 réel \$1381630.00

Exemption
 Williams \$40340.00
 Hôtel de ville \$25000.00
 ci 95340.00
 \$1,286,290.00

Informations Quelle Annexion

Actif de la ville St. Henri au 31 Dec. 1887
 encaisse ————— \$66248.⁴¹
 Passif — do — encaisse 51834.¹⁵
 Surplus — ~~X~~ \$14414.⁵⁶
 Nombre de Milles de Pres. environ 12 1/3 milles
 Population de la ville au 1 Nov. 87 environ 9500.
 Superficie totale du terrain, environ 410 arpents
 impossible

Revenus de la ville 1887 environ \$12260.⁷⁵ //
 Dépenses — do — 21348.⁴⁶ //
 Evaluation de la ville — 1887. — \$2528000.⁰⁰ ^{calculé}
 — des biens exemptés — 528000.⁰⁰
 — net estimable ~~\$2000000.⁰⁰~~
 Valeur des biens non-imposables, environ \$230970.⁰⁰

S. E. O.
 20 Janvier 1888 —

P.S. Il faudra déduire de ce surplus
 ce que la ville de St. Henri aura à payer
 dans le règlement final de la question
 des immeubles, &c —

Recapitulation

Quantité St. Henri	\$1651,118. ⁰⁰	
exemption	423,080. ⁰⁰	\$1,228,038. ⁰⁰
St. Augustin	\$1,381,630. ⁰⁰	
exemption	95,340. ⁰⁰	\$1,286,290. ⁰⁰
	net estimable	\$2,514,328. ⁰⁰

No 3278^{1/2}
Informations
Dette
Américain
20 Janvier 1888
R. J. P.
P.

P23/E2,56

P23/E2,56

HOTEL-DE-VILLE, }
N° 8 rue St. Henri
3651 route Daure —

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 25 janvier 1888.

à MM. les Conseillers M^{rs} }
Benoit, Francois Daigneau }
et Adolphe Riel — }
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
prié d'assister à une Session du comité
de l'Hotel de ville du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Jeudi, le 26 courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A Desjardins

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,56

Province Quebec
Ville de Henri

Je soussigné, Les Lapare Constable
speciale pour la ville, et Henri certifié
sous main comment de papier avoir
ici mis en une copie de la même et
quatre heures de papier, m'indiqua
présent avoir d'autre part savoir
comme suit a M^{rs} Aloise
Benoit et Adolphe Billaud
en personne et a M^{rs} P. Daynard
en laissant une copie a une
personne raisonnable de leur
domicile respectif

Donné a St-Henri le 26 Janvier
1858

Les Lapare Constable

No 3249
Avis pour certifier de l'acte
de cette date 25/1/58
M^{rs} Lapare
Vice-Lieu

P23/E2,56

HOTEL-DE-VILLE, }
No. 8 rue St. Henri

Ville de St. Henri,

3657 Rue Notre-Dame-

St. Henri, le 25 Janvier 1888.

à MM. les Conseillers Esimes
Faillé, Louis Boie et
Antoine Elvies

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
prié d'assister à une Session du comité
des Finances du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Jeudi-, le 26 courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desève *AS*
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,56

Province Québec
Ville de Montréal

Je soussigné, M. Lapari, constate
spéciale pour la Ville de Montréal
certifié sans aucun défaut
avoir été nippé une copie entre
midi et quatre heures de l'après
midi du présent avis d'autre part
Savoir comme suis à M. E. Guinon
Hôtel Louis Doré Antoine Étienne
en laissant une copie à une
personne raisonnable de leur
Domicile respectif

Donné à Montréal le 26 janvier 1888

M. Lapari Constable

N^o 3280
Aux fins de
Comité des Finances
Le 25 Janvier 1888
M. J. P.
C. J. P.

P23/E2,56

HOTEL-DE-VILLE, }

No. 9 rue St. Henri
3651 Rue Notre Dame.

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 25 Janvier 1888.

à M^s les Conseillers *Alfred*
Normandin, Aggie
Benoit et Moise Benoit
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
prié d'assister à une Session du comité
Feu et Police du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Judi-, le *26-* courant,
à *huit* heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,56

Province de Québec }
Ville de Montréal }

Je soussigné M. Lapari Constable
Spécial pour la Ville de Montréal
certifie sous mon serment d'office
avoir enregistré une copie du
procès-verbal d'acte fait entre
Midi et quatre autres noms de témoins
Midi J'avois comme suit
à M. Moise Benoit et Alfred
Armendin Agsi Benoit
à eux en personne

Donné à Montréal le 26
Janvier 1888

M. Lapari Constable

N^o 3281
Acte fait devant de
Comité de Justice
le 25 Janvier 1888
J. Lapari
J. Lapari

P23/E2,56

HOTEL-DE-VILLE, }
No. 2 rue St. Henri
3651 Rue Notre Dame.

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 25 Janvier 1888.

à MM. les Conseillers Français
Daigneau, Antoine O'Brien
et Esimeu Haille —

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
prié d'assister à une Session du comité
des Chemins — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Jeudi, le 26 courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

Alexandre B.

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,56

Province Quebec
Ville de Henri

Je soussigné M^r Lapari
Constable special pour la ville
de Henri certifie sous mon cert
de fieur avoir signifié une
copie du present avis d'au
part entre midi et quatre
heures de l'après midi savoir
comme suit a M^r Francois
Dargnault - Camer Faill
Antoine Ethier en laissant
une copie a une personne rai
sonnable de leur domicile res
pectif

Donné a St Henri le 26 Janvier 1888

M^r Lapari Constable

M^r Lapari
le 25 Janvier 1888
Comité des Chemins
No 3282

P23/E2,56

HOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri
3657 rue Notre-Dame.

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 25 Janvier 1888.

à MM. les Conseillers Antoine
Ethier, Louis Doré et
Aggée Benoit —
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
prié d'assister à une Session du comité
de Santé — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Jeudi, le 26 courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. de Séveß
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,56

Province de Québec
Ville de Québec

Je soussigné Les Laparic Constable
spécial de la ville certifie
sous mon serment d'office
avoir agité une copie entre
Michu et quatre heures de
Laprie Michu du procureur
d'actus par savoir comme
suit à Me Agsi Benoit
à lui en personne et à Me
Antoine Esther Louis Dori
en laissant une copie à une
personne raisonnable de leur
domicile respectif

Donné à Québec le 26 Janvier 1884

Les Laparic Constable

N^o 3283.
Antoine Esther Louis Dori
Benoit, le 27/1/84
Michu

P23/E2,56

HOTEL-DE-VILLE, }

Ville de St. Henri,

~~Notre-Dame-St. Henri~~
3657 Rue Notre-Dame

St. Henri, le 25 juin 1888

à MM. les Conseillers Adolphe
Riel, Émile Faillie
et Aggée Benoit

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
prié d'assister à une Session du comité
de l'Eau et d'Éclairage du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Jeudi, le 26 courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

A. Desjardins

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,56

Province Québec
Ville de Québec

Je soussigné, Léopold Sapiai, Comptable
Spécial pour la Ville de Québec
certifié, sous mon serment professionnel
avoir rédigé une copie authentique
et 9 autres heures de Sapiai, midi
du présent avis d'autre part
savoir comme suit à Mr
A. Bédard et Ags. Benoit
à eux en personne et à Mr
G. Simier, Bailleur en lausant une
copie à une personne raisonnable
de leur domicile respectif

Donné à Québec le 26 Janvier 1888

Léopold Sapiai Comptable

N^o 3284
Municipalité de
Québec
Bureau de
l'Enregistrement
le 25/1/88
M. Bédard
M. Benoit
M. Simier

P23/E2,56

HOTEL-DE-VILLE, }
~~Notre-Dame-St-Henri~~
3657 Notre-Dame

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 25 janvier 1888.

à MM. les Conseillers Adolphe
Riel Alfred Normandin
et François Daigneau }
St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
prié d'assister à une Session du comité
Licences — du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Jeudi —, le 26 courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

Adolphe J.B.
Secrétaire Trésorier.

P23/E2,56

Province Quebec
Ville de Ste-Henri

Je soussigné M^r Lapaire Canotable
sepeccade pour la ville de Ste-Henri
certifié sous mon sceau et signature
avoir signé sur une copie extra
tirée de quatre titres de la p^{te}
M^{re} du present avis d'au
partir savoir comme suit a
M^{rs} Adolphe Reil Alfred
et Armandin a eux en personne
et a M^{rs} Francois Daignault
en laissant une copie a une
personne raisonnable de leur
domicile respectif

Fait a Ste-Henri le 26 Janvier 1888

M^r Lapaire Canotable

M-3285
Acte de location de
Comité de Ste-Henri
le 26 Janvier 1888
Acte de location
de Ste-Henri

Comité des
Finances 26/1/88

Le
M. Faillé ayant
après vérification
reçu avis de la con-
vocation de cette
session —
A. E.
A. D. P.

Province de Québec }
Ville des^s Hermès } A une session de
Comité des Finances du Conseil
de la ville des^s Hermès, tenue à St-Hermès,
au lieu ordinaire des séances, Jeudi,
le vingt-huitième jour du mois de
Janvier mil huit cent quatre-vingt-huit
conformément à la loi, à laquelle
session sont présents, Messieurs les
Conseillers ~~Esimes Faillé~~, Louis Doré &
Antoine Ethier et formant un
quorum, l'autre conseiller, Émile &

Il est ordonné et statué par
résolution du Comité, comme suit:

Que Mr le Conseiller
Antoine Ethier, agisse comme
Président de cette session.

Résolu que Mr le Conseiller
Esimes Faillé soit nommé
Président du Comité des Finances
pour l'année courante.

A. Ethier
Président

A. Desève jr
Secrétaire

N^o 3286-

Rapport du Comité
des Finances le
26 Janvier 1888

[Signature]
Sec. Gues.

adopté ce 1^{er} février 1888
[Signature]
Sec. Gues.

P23/E2,56

3 2 8 6

Comité de Feu & Police
26/1/88.

Agg. Benoit,
ayant après vérifi-
cation reçu avis
de la Convocation
de cette session.
M. Benoit
A. D. P.

Province de Québec }
Ville de St. Henri. }
A une session de Comité
de Feu & Police du Conseil de la ville de St.
Henri, tenue à St. Henri, au lieu ordinaire
des séances, Jeudi le vingt sixième jour
du mois de Janvier Mil huit cent
quatre vingt huit, conformément à la
loi, à laquelle session sont présents,
Messrs. les Conseillers de feu Normandin
Agg. Benoit et Moise Benoit formant
un quorum, sous la présidence de

M. Benoit et statue par résolution
du Comité, comme suit: -

Que M^r le Conseiller Moise
Benoit agisse comme président de
cette session -

Résolu que M^r le Conseiller
Moise Benoit, soit nommé
Président du Comité de Feu & Police
pour l'année courante -

Et la séance est levée,
(quatre mots rayés) Moise Benoit
(un autre bon) Président

A. Desjardins
Secrétaire

N^o 3287.

Rapport du Comité
de Feu et Police

le 26 Janvier 1888

M^o P^o
Sec^o - Mes

adopté en Juin 1888

M^o P^o
Sec^o - Mes

P23/E2,56

Comité de
Santé 26/1/88

Et haute con-
seiller Agge
René Ayant
après vérification,
vu avis de la
convocation de
cette session
et
APK

Province de Québec
Ville de St-Henri }
A une session le Comité
de Santé du Conseil de la ville de St-Henri
tenue à St-Henri, au lieu ordinaire
des séances, Jeudi, le vingt sixième
jour du mois de Janvier mil huit
cent quatre vingt huit, conformément à
la loi, à laquelle session, sont
présents, Messieurs les Conseillers Antoine
Ethier, Louis Doré, Agge Beuvit et
formant un quorum, etc.

Il est ordonné & statué par
résolution du Comité, comme suit :

Que Mr le Conseiller Antoine Ethier,
après, comme Président de cette
session.

Résolu que Mr le Conseiller
~~Antoine Ethier~~ Président du Comité
de Santé pour l'année courante.
Agge Beuvit, soit nommé
Président du Comité de Santé
pour l'année courante.

Et la séance est levée -
en renvoi bon (vingt motifs nuls)

Antoine J. Ethier
Secrétaire
A Ethier
Président

N^o 3289.

Rapport de la Comité
de Santé, le 26
Janvier 1888

M^o J^o

Sec. - Trés.

adopté ce 1^{er} février 1888

M^o J^o

Sec. - Trés.

P23/E2,56

1 1 1 1 1

Cointé des
Chemins le 26/1/88

Province de Québec }
Ville de St. Henri } A une session de Cointé
des Chemins du Conseil de la ville de St.
Henri, tenue à St. Henri, au lieu ordinaire
des séances, Jeudi, le vingt sixième
jour du mois de Janvier mil huit cent
quatre vingt huit, conformément à
la loi, à laquelle session sont présents
Messieurs les Conseillers Francais Daigneau,
Antoine Étienne Louis Dore et formant
un quorum

Il est ordonné & statué par résolution
du Cointé, comme suit!

Que M^r le Conseiller
M^r Louis Dore, agisse comme
Président de cette session.

Résolu par M^r le Conseiller
Louis Dore soit nommé
Président du Cointé des Chemins
pour l'année courante
Et Hassane est levé.

Louis Dore

A dessein }
secrétaire } Président

N^o 3299.

Rapport du Comité
des Chemins, le 26
Janvier 1888.

M. J.
Sec. Gen.

adopté ce 31^{er} Janv 1888
M. J.
Sec. Gen.

P23/E2,56

1 0 0 1

Comité del'Hotel
de ville 26/1/88

del'Hotel
de ville,
M.B.
A.D.P.

Province de Québec }
Ville St. Henri }
Comité du Conseil de la ville
de St. Henri, tenue à St. Henri,
au lieu ordinaire des séances
Jeudi, le vingt sixième jour du
mois de Janvier mil huit cent
quatre vingt huit, conformément
à la loi, à laquelle session
sont présents, Messieurs les Conseillers
Morse Benoit, Adolphe Piel &
François Daigneau formant
un quorum;

Autonomie & statie par resolution
du Comité, comme suit: ~

Que Mr le Conseiller Morse
Benoit, agisse comme Président de
cette session -

Résolu que Mr le Conseiller
François Daigneau, soit nommé
Président du Comité del'Hotel - de -
ville pour l'année courante
& l'année suivante.

Morse Benoit
Président

A. Desève Jr }
Secrétaire ~ }

N^o 3290.

Rapport de Comité
del Hotel de ville

26 janvier 1888

M. J. P.
sec. des

adopté ce 1^{er} février
1888 *M. J. P.*

sec. des

P23/E2,56

3 6 4 0

Camité des
Licences 26/1/88

des Licences
A R
A R

Province de Québec }
Ville de St. Henri } Une session de Camité
du Conseil de la ville de St. Henri, tenue
à St. Henri au lieu ordinaire des
séances, Jeudi, le vingt sixième
jour du mois de Janvier mil huit
cent quatre vingt huit, conformément
à la loi, à laquelle session sont
présents, Messieurs les Conseillers
Adolphe Riel, ~~Monsieur Benoit~~
Alfred Normandin & François
Daigneau et formant un quorum;

Il est ordonné & statué par résolution
du Camité, comme suit: —

Que M^r le Conseiller Frs. Daigneau
agisse comme Président de cette session

Résolu que M^r le Conseiller
Adolphe Riel soit nommé Président
du Camité des Licences pour l'année
courante —

Et Hassance est levée.

A Riel

Président

A. Meleau Jr
Secrétaire

N^o 3291

Rapport du Comité
des Licences. Le
26 Janvier 1888

ADP

Secr. Gen.

adopté et félicité 1888

ADP

Sec. Gen.

P23/E2,56

Eau & Eclairage /
le 26 Janvier 1888

Province de Québec /
Ville de St. Henri. A une session de Comité
del' Eau & Eclairage du Conseil de la
ville de St. Henri, tenue, à St. Henri,
au lieu ordinaire des seances
Jeudi, le vingt sixieme jour du mois
de janvier mil huit cent quatre
vingt huit, conformément à la loi,
à laquelle session est présent M^r le
Causelle Adolphe Riël et advenant
neuf heures et cinq minutes et le défaut de
quorum étant constaté, la présente
session est ajournée sine die
et les sousignés ont signé

A. Riël

(contingé)

Adolphe Riël
Secrétaire

A une assemblée du Comité ci-dessus
tenue le premier de février mil
huit cent quatre vingt huit, conformé-
ment à la loi, à laquelle session ont
présentés M^r les Causelles Esime Faillé
et Agge Benoit (M^r Riël étant
absent) et pour ce faire

il est résolu que M^r le Causelle
Esime Faillé sera nommé Président
de cette session.

Résolu que M^r le Causelle Adolphe
Riël soit nommé Président
du Comité del' Eau & Eclairage
pour l'année courante
Musicaux et Kevee

Adolphe Riël
Secrétaire

Esime Faillé
Président

P23/E2,56

N^o 3292
Rapport du Comité de
l'Eau & l'Éclairage

le
26 Janvier 1888
M.P.
Sec. Trés.

adopté ce 27 février
1888 M.P.
Sec. Trés.



3 0 7 5

P23/E2,56

MEMORANDUM

HOTEL-DE-VILLE, 3651 RUE NOTRE-DAME.

DE
La Corporation de la Ville de St-Henri.

BUREAU DU CONSEIL.

St-Henri de Montreal, le 6 Oct 1888

A tous ceux qui il
appartenra

Je soussigné certifie que l'évaluation de la propriété
immobilière imposable au 1 Dec. 1887 était de
\$3,012,798.00 - La population actuelle de la ville
deviron 11000ames - Les revenus de la Corporation
deviron \$20000 - 00 - la taxe générale s'élève
de 62 cents par cent piastres - environ 12@ 13
milles de rues - la ville possède le
gaz et un système d'égouterie complet.

A. Desjardins
Sec. Gen.



P23/E2,56



Copey Montreal, 14th Sep 1888.

Particulars of the Taxation and Debt of the *Sanctuary*

1. Total amount of Bonded Debt? *\$39000*
2. Total amount of Floating Debt? *8236*
3. Total amount of Annual Interest? *3020.*
4. Assessed value of Real Estate? *1 Dec. 1884. \$3012778.00*
5. Rate of Tax existing? *62 cts per \$100.*
6. Amount of Taxes per annum? *about \$18000 -*
7. Present population? *about 11000*
8. Population in 1873? *~ 8000*
9. Amount of Bonds now offered? *\$110000*
10. Date " " " " ? *1 Nov 1888*
11. Denomination " " " ? *\$1000 each*
12. When due " " " ? *1 Nov 1913 and not before*
13. Interest—when and where payable, and rate? *at Bay St. Hochberg, 4 1/2%*
14. Principal—when and where payable? *at 1 Nov. 1913*
15. Authority for issue? *sect 348 to 362 of the Act. ch. 29. Q*
16. Redemption—how provided for? *1/2 from sinking fund*
17. What are the means of collection indicated by law in case of default? *same law.*
18. *object of this issue - build & repairs of various streets & works in 1889*

We, the undersigned Mayor and Treasurer of the Municipality of *Montreal*

certify that the above statement is reliable and correct.

[Handwritten signatures]

Mayor.

Treasurer.

En Dupliquata.

*Yves Dumais 87
au total 68 par 1100
seul 50 et
au total*

1.

Etat de la ville de St-Henri
pour l'année expirée le 31 Decembre
1887 - viz:

Population, environ	9,500.
	<small>(avec Pateletats)</small> 11,500 - X
Superficie totale de la ville, environ	487 arpents
moins une étendue d'environ 12 milles de Rues	
donnant une superficie impossible, environ	410 arpents
Nombre de personnes cotisées, environ	900 -
Valeur des biens-fonds imposables -	\$ 3,012,778. ⁰⁰
- do - Exemptés - viz:	
Merchants Manufacturing Coy.	\$ 265,000. - "
L'Union des abattoirs de	
Montreal	\$ 140,980. - "
Montreal Street Ry. Company	\$ 17,100. - "
C. W. Williams Manufg Coy	\$ 70,340. - "
La ville St-Henri (propriété)	
de l'Hôtel de ville & dépendances	\$ 25,000. - "
	518,420. ⁰⁰
Net Imposable	\$ 2,494,358. ⁰⁰

Valeur des biens-fonds non-imposables	\$ 2,309,770. ⁰⁰
Valeur annuelle des biens-fonds imposables	\$ 180,766. ⁶⁵ / ₁₀₀
Valeur des loyers	\$ 97,570. ⁰⁰
Nombre de propriétés cotisées	18,254
- do - Maisons construites et en	
voie de construction, environ	765.
Nombre de logements	1,800
" lots vacants (environ)	1,153
" locataires	1,495
" Occupants	83
Nombre de chevaux	346
" Vaches	101
X appartenant à environ 700 propriétaires -	

- 2 -

Etat au 31 Dec. 1887 (suite)

Revenus de la ville au 31 Dec. 87 \$21244.71
 Dépenses — do — \$21348.46

Aqueduc des St. Henri - Chs. Berger ^{en 87 - \$16500.00} acquiesc ^{\$20000.00}
 et al. propriétaires Administrateurs
 Coût d'icelui lors de son para-
 chevement le 11 Mars 1882 — \$80198.31

Par valeur des réparations, améliorations
 &c. faites depuis le 11 Mars 82 au 31
 Dec. 1887 (Rapports incomplets)
 environ ————— 20000.00

Total \$100098.31

Nombre de Fontaines - fontaines 26
 ces dernières sont la propriété de la
 Ville de St. Henri ————— }
 Valeur d'icelles ————— \$4033.00

Longueur des tuyaux de distribution } 23000 pieds
 environ —————

Diamètre des dits tuyaux }
 10. 8. 6 et 4 pouces }
 Nombre de services d'eau, environ 1700
 — logements — u 1800.

Nombre de Valves et Diamètre

1 — de — 10 pouces.
 1 — de — 8 "
 5 — de — 6 "
 25 (environ) de — 4 "

Nombre des Voitures, viz:

Buggies ou voitures simples à 4 Roues (environ) 90.
 Rockaways ou voitures de familles 4 u (") 30

- 3 -

Etat au 31 Dec. 87 (suite)

Somme des voitures (suite)	
Express (environ)	56
Chariots de boulanger (u)	8
Waggon couverts à 4 roues (u)	4
Charettes à ressorts - 2 u (u)	58
u à Bois - 2 u (u)	46
Cabriolets - u 2 u (u)	40
Tombeaux - u 2 u (u)	59
Corbillards	2

Actif General au 31 Dec. 1887 - \$ 66,248.41
 Passif - do - do - 51,834.15
 Surplus de l'actif sur le Passif \$ 14,414.56

Cependant il faudra déduire de ce surplus, la quote part de la ville de St. Henri comme part dans la balance du règlement final des immeubles de la Ci-devant Corporation de la ville St. Henri, cette question étant encore en litige, pour une partie de ces immeubles etc; il est impossible de déterminer le ~~montant~~ exact présentement le montant exact, les droits de douane sur la Pompe à incendie (achetée en 1845) qui s'élèvent à près de \$1000, et que le Gouvernement Fédéral pourrait réclamer, mais dont il est probable que pareille demande de paiement ne sera jamais faite -



Le tout respectueusement
 soumis - S. B. O.
 (trois mots rayés nuls)

A. Desjardins
 Sec- Trésorier

Bureau du Conseil
 Ville St. Henri, le
 26 Janvier 1888.

N^o 3293/2
Etat ou Information
(In Re annexion)
de la ville de St. Henri, pour
l'anné expirée 31 Dec. 1887

Pro. ca 26 Janvier 1888
A. Desjardins
sec. - Des.

Fait ca duplicata 26/1/88
M. J. P.
sec. - Des.

Cette duplicata transmise a M. J. P.
Desjardins, le 26/1/88
M. J. P.

Annex - de la St. Henri
de la ville de St. Henri

P23/E2,56

112

Ville de St. Henri.

A Ferdinand Dagenais Maire, et M. M. François
Daigneau, Agée Benoit, Louis Doré, Adolphe
Riel, Esimeu Faillie, Antoine Ettrier,
Alfred Normand et Moïse Benoit

Tous Conseillers Municipaux.

Messieurs,

Avis Spécial vous est donné par le soussigné,
Alex. Desève, Jr., Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal de
la Ville de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Ville est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Jeudi, le douzième
jour du mois de Janvier mil huit cent quatre-vingt-huit
à huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir:

1. Rapport du Président de l'Élection
tenue le 9 Janvier 1888 ~

2. Nomination du Maire Suppléant pour l'année courante.

3. Formation des Comités permanents
pour l'année courante ~

4. Nomination d'un comité spécial
de l'annexion ~

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce onzième
jour de Janvier 1888 -

Alex. Desève JB

Secrétaire-Trésorier.

P23/E2,56

Province de Québec
Ville de St-Henri

Je soussigné M. Benoit Cantelle
spécialement pour la ville de St-Henri
certifie sous mon serment
d'office avoir le onzième jour
de Janvier courant entre onze heures
et midi avoir expédié une copie
du présent avis d'autre part écrites
aux personnes susnommées comme
suit. Donnée à M. Alf. Normandin
officier Benoit Oct. Ethier a été
même en personne et à M.
Lud. Desjardins Lucien Gari
Esprit Louis Moise Benoit
Ald. Pich et J. Desjardins
en ont une copie à une
personne raisonnable de son
domicile respectif sous la
dite ville St-Henri

Donné à St-Henri le 10^{ème} jour
1888

M. Benoit Cantelle

N^o 3293.
Avis de Recensement Spécial
(1^{er} rec. 1888) après les élections
le 12 Janvier 1888
J. G. G. G.
Sec. G. G.

P23/E2,56

Bureau du Sheriff
Montréal 2 Février 1888
M. de la Sec. des. (a. de seve pr) de
la ville de St. Henri, la liste des
grands & petits juis, faite d'après
le dernier rôle d'évaluation
et homologuée par le conseil de
la dite ville, à sa séance du premier
courant -
E. J. P. P. P.
pour le Sheriff

P23/E2,56

N^o 3294
Lettre de l'Intendant
le 2^e février 1888
Recu de la liste de
grands & petits fees
M^o J^o
M^o J^o

P23/E2,56

Aqueduc de la Ville de St. Henri.

CHARLES BERGER et Al. Administrateurs.

BUREAU:

No 1, Rue St. Pierre.

26279 Notre-Dame

St. Henri, le 1^{er} Février 1888.

M. Desjardins }
Sec. Gen. de la }
Coopération de St. Henri }

Monsieur,
J'ai l'honneur de vous
transmettre en même temps que cette
lettre, un duplicata des augmentations
de l'aqueduc de St. Henri pour l'année
finissant le 31 Décembre mil huit cent
quatre vingt sept - en date du 10 Janvier
dernier

Votre très humble

J. B. Desjardins

comptable a. S. G. -

Augmentations faites à l'Assiette de la Ville de St. Henri depuis le 1^{er} Janvier 1887 jusqu'au 31 Décembre 1887

Année	Date	Rue	N ^o de la Rue	Niveau Principal	Diamètre en pouces	Quantité de Service d'eau	Services d'eau doubles	Longueur des Rides	Services d'eau simples	Propriété N ^o officiel	Nom du Propriétaire	Value estimative des Travaux	Remarques	
Mars	17 5	Harrison	-	-	-	2	2	23x8	-	2211	Joseph Bechi			
"	8 9	Roadie	254 1/2	-	-	1	1	15x9	-	1596	Charles Laroche		Bouche additionnelle prise au Service d'eau, autorisée	
"	17 18	Bourcartier	-	-	-	1	-	-	1	1043	Joseph Jacob			
"	17 21	Agnes	-	-	-	1	-	-	1	26x8	Louis M. Simard			
"	24 28	Rapinault	-	-	-	2	2	25x8	-	1536	Jean B ^{te} Hantel fils			
"	"	"	-	-	-	1	1	25x8	-	1535	Victor Vadon			
"	29 30	St. Herdinaud	-	-	-	2	2	18x10	-	1858	Philias Pivard			
Avril	6 7	St. Marguerite	-	-	-	2	2	33x15	-	1797	André Grandpierre			
"	7 8	"	-	-	-	1	1	16x10	-	1731	Edmond Dupont			
"	9 12	"	-	-	-	1	1	26x23	-	1762	Adolphe Guette			
"	13 14	St. Herdinaud	-	-	-	2	1	20x10	1	20x10	Louis Laroche			
"	14 15	St. Philippe	-	-	-	2	1	16x11	1	16x11	1786	Maxime Gagnon		
Mai	9	Notre Dame	267 2	-	-	1	1	15x12	-	1755	Louis Ducharme			
"	10	Notre Dame	267 5	-	-	1	1	16x18	-	-	Michel Ducloux			
"	17 18	St. Herdinaud	151	-	-	1	-	-	1	12x6	1889	John Litch		
"	20 21	Notre Dame	-	-	-	2	2	17x18	-	-	Joseph Laroche			
"	"	"	-	-	-	1	1	12x28	-	-	1004	Wm. Roadie		
"	26	Roadie	197	-	-	1	-	-	1	15x9	2051	Commandant Desbarras		
Juin	19 2	St. Herdinaud	-	-	-	2	2	20x12	-	1866 1867	Tiberius Mercier			
"	24 3	"	-	-	-	2	1	20x12	1	20x12	do - do	Tiberius Mercier		
"	15	"	-	-	-	1	1	15x10	-	-	1850	Victor Thoulze		
"	15 16	St. Augustin	-	-	-	2	2	27x11	-	-	1941	Edouard Laroche		
"	20	St. Herdinaud	-	-	-	2	1	21x8	1	21x8	1869	Napoleon Desautels		
"	21	St. Marguerite	-	-	-	2	1	22x8	1	22x8	1780	Joseph Chartier		
Juillet	8	Harrison	-	-	-	2	2	12x7	-	-	2227	Philias Blain		
"	"	St. Philippe	-	-	-	3	2	15x8	1	15x8	1862	Cléophas Pattenande		
"	13 au 16	St. Jean	-	201	11	-	-	-	-	-	1/2 simple	-		
"	16	"	13	-	-	1	-	-	1	13x8	2275	Robert Allaire		
"	"	"	-	-	-	1	1	12x6	-	-	2246 2247	do - do		
"	"	"	9	-	-	1	1	10x13	-	-	2279	do - do		
"	"	"	5	-	-	1	1	10x13	-	-	2282	do - do		
"	18 au 23	"	1	-	-	2	1	10x13	1	10x13	2283	do - do		
"	"	St. Augustin	-	215	11	-	-	-	-	-	-	-		
"	25 au 28	St. Jean	-	102	11	-	-	-	-	-	1/2 double	-		
"	29	St. Jean	-	-	-	1	-	-	1	23x9	2233	Edouard Leduc		
"	29 au 29	Harrison	2232	117	11	-	-	-	-	-	-	-		
"	28	Harrison	-	-	-	1	-	-	1	11x8	2231	Magloire Dupuis		
"	29	"	18	-	-	1	1	11x8	-	-	2232	Vincent Gati		
Avril	2	Notre Dame	3824	-	-	1	1	25x9	-	-	24 de 1707	Charles S. Rodier		
"	22	"	65	-	-	1	1	24x15	-	-	28 de 1707	Charles S. Rodier		
"	"	Delinelle	65	-	-	1	-	-	1	24x9	45 de 1707	Olivier Lasse		
"	23	Notre Dame	3885	-	-	2	1	13x9	1	13x9	1646	Joseph H. Deschamps		
"	"	St. Herdinaud	-	-	-	2	1	13x8	1	13x8	1894	Robert Laroche		
"	24	Laurget	-	-	-	1	1	17x7	-	-	2219	Joseph Laroche		

- Laroche au folio deux -

Continuation

Augmentation d'aires @ l'aqueduc de la Ville de St. Henri depuis le premier Janvier 1887 jusqu'au 31 Decembre 1887-

Année 1887	date	Rue	N.° de la Rue	Longueur en pieds	Diamètre en pouces	Quantité de Service d'eau doubles	Services d'eau doubles	Longueur en pieds	Services d'eau Simple	Longueur en pieds	Special	Propriété	Nom du Propriétaire	Value au 31 Decembre	Remarques
Aug 21		Lusson	-	-	-	2	2	14x15	-	-	-	1994	Charles Ledoux		
" 25		Bourget	-	-	-	1	1	17x9	-	-	-	2012	Louis Caubillard		
" "		St. Ambroise	-	-	-	2	1	12x6	4	12x6	-	2083	Jean B. Ethier		
" 26		"	-	-	-	1	-	-	1	2x of	-	2083	Jean B. Ethier		
" "		St. Marguerite	60	-	-	1	1	16x9	-	-	-	Partie sud de 1730	Louis Dupont La Roche		
" 26 27		"	-	-	-	2	2	43x8	-	-	-	1731	Pierre Napoleon Belette		
" 27		Lemaire	-	-	-	1	1	20x4	-	-	-	Partie sud de 1530	zotique Lachaine		
" "		"	-	-	-	1	1	20x4	-	-	-	" sud de 1530	Louis Lachaine		
" 30		Rue de Lima	27 de	-	-	2	2	30x4	-	-	-	2049	Aimie Taillefer		
" 31 au 10 Sep		Pareau	72 1/2	4	1	11	-	-	-	-	-	-	-		
Sept. 12.		"	84	-	-	1	1	13x6	-	-	-	2 de 1707	Joseph Dupont		
" "		"	80	-	-	1	1	13x9	-	-	-	13 de 1707	William Pattenault		
" "		"	78	-	-	1	1	14x10	-	-	-	4 de 1707	Alderic Lemire		
" "		"	-	-	-	2	2	13x8	-	-	-	67 de 1707	Olivier Decarie		
" 13		"	76	-	-	1	1	13x10	-	-	-	5 de 1707	Olivier Hortubise		
" "		"	64	-	-	1	-	-	1	14x1 of	-	879 de 1707	Alphonse Lenoir		
" "		"	62	-	-	1	1	14x1 of	-	-	-	10 de 1707	Octave Lalonde		
" "		"	56	-	-	1	1	13x11	-	-	-	3 de 1707	Eduard Lataur		
" 11		"	60	-	-	1	1	14x1 of	-	-	-	11 de 1707	Joseph Desjardins		
" "		"	58	-	-	1	1	14x1 of	-	-	-	12 de 1707	Napoleon Harois		
" "		"	52	-	-	1	1	14x16	-	-	-	11 de 1707	Alphonse Desjardins		
" "		"	-	-	-	2	2	13x9	-	-	-	17 de 1707	Hy polit. Beaulieu		
" du 22 au 30		St. Jean	-	99	4	-	-	-	-	-	-	-	-		
" " " "		Atwater	-	95	4	-	-	-	-	-	-	-	-		de la Rue St. Emile
" " " "		St. Emile	-	212	4	-	-	-	-	-	-	-	-		do - do - do -
" " " "		St. Jean	-	-	-	2	2	15x10	-	-	-	2255	The Brothers Ice Co.		entre les rues Atwater et St. Jean -
" " " "		"	-	-	-	2	2	15x10	-	-	-	2258	do - do - do -		
" " " "		Atwater	-	-	-	2	2	11x9	-	-	-	2256	do - do - do -		
" " " "		"	-	-	-	1	-	-	1	11x9	-	2257	do - do - do -		
" " " "		St. Emile	-	-	-	2	2	27x10	-	-	-	2253	do - do - do -		
" " " "		"	-	-	-	2	2	26x10	-	-	-	2254	do - do - do -		
" " " "		"	-	-	-	2	2	27x10	-	-	-	"	do - do - do -		
oct. 3		coin Agnes et St. Antoine	-	-	-	2	1	21x9	1	21x9	-	Partie 153934	Aggie Benoit		
" 5		Notre Dame	38 of 3	-	-	1	1	17x8	-	-	-	" sud de 1624	St. Jean Alphonse Casais		
" 18		coin Atwater et St. Emile	-	-	-	1	1	18x8	-	-	-	904	Dolphin Couture		
" "		Atwater	-	115	4	-	-	-	-	-	-	-	-		
" 20 22		Notre Dame	3705	-	-	2	1	12x10	1	12x126	-	1576	Adolphe Fichaud		de la rue St. Emile au travers de la rue Atwater.
nov. 18		"	3824	-	-	1	-	-	1	8	-	24 de 1717	Charles S. Rodier		Branche additionnelle de Service d'eau.
" "		"	3826	-	-	1	-	-	1	8	-	" " "	do - do -		" " " " " "
" "		"	3828	-	-	1	1	2x8	-	-	-	" " "	do - do -		" " " " " "
" 21		Langevin	22 of 1	-	-	1	1	120x6	-	-	-	1566	Paul Dupuis épouse de Mrs. Payette		
" 22		Dahinelle	41	-	-	1	1	26x10	-	-	-	38 de 1707	Moise Haurichou		
" 23		Notre Dame	3764	-	-	2	1	24x10	1	24x10	-	1710	St. Guillaume Bon Repaire		
" 24		"	3608	-	-	1	-	-	1	23x10	-	Partie 904	Olivier Decarie		

L'avez au folio trois

Continuation
Augmentation faites @ l'apex de la ville de St-Henri depuis le premier Janvier 1887 jusqu'au 31 Decembre 1887 -

Année	Date	Rue	N° de la rue	Longueur du tuyau municipal en pieds	Diamètre en pouces	Valves	Diamètre en pouces	Quantité de Services d'eau	Services d'eau doubles	Longueurs en pieds	Services d'eau simples	Longueurs en pieds	Services d'eau	Propriété N°-officiel	Nom du Propriétaire	Relevé des travaux	Remarques
Janv	29	St. Marquand	-	-	-	-	-	2	2	6 x 8	-	-	-	1756	Alphonse Martin		
"	30	Notre Dame	-	-	-	-	-	3	3	131 x 10	-	-	-	1020 & 1021	Ferdinand Haure		
Dec	2	Harrison	84	-	-	-	-	1	1	23 x 9	-	-	-	42210	Alphonse Lussier		
"	1881	Coin Repaire St-Antoine	-	9	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
"	21 & 22	St-Ambroise, vis-à-vis Marché St-Henri	-	12	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	au déb. de la ville de St-Henri payables @ bref délai

Donné & fait en duplicata en la Ville de St-Henri ce dixième jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt huit

Le Maire Respectueusement soumis (S. E. O.)

L. P. Desile

comptable a. S. H.

P23/E2,56

N^o 3295.

Rapport de Chr. Bergeron
des améliorations, augmentations
et faites à l'égout de la
ville de St. Henri, pour
— l'année 1887 —

Provisé 1 février 1888
A. Desjardins
rec. Gen.

Province de Québec
ville de St. Henri

Barri -
Murray -
Furdley -
Cheabon -

A une session de Comité Général
du Conseil de la ville de St. Henri, tenue
à St. Henri, au lieu ordinaire des séances,
Vendredi le dixième jour du mois de février
mil huit cent quatre vingt huit, conformément
à la loi, à laquelle session sont présents
Son Honneur le Maire Ferdinand Dagenais
et Mess. les Conseillers Louis Boie, Aggie
Bevot, Alfred Normandin, Louise Frille
Moise Bevot, Francois Daigneau, et
Adolphe Niel et Antoine Ethier, et
formant un quorum, sur la
présidence de M. le Maire;

Il est ordonné et statué par résolu-
tion du Comité, comme suit:

Demande par M. Charles Barri de cette
ville, pour une remise de la moitié (\$5.00)
du coût de la location de la salle del'Hotel
de ville le 30 janvier dernier en raison de
l'extrême pauvreté dans lequel il se trouve
actuellement -

Résolu à l'unanimité que le sec. des
lui paye d'urgence la somme de
cinq dollars comme susdit -

Et l'ordonnance est levée -

F. Dagenais
Maire
A. Desjardins
Secrétaire - Trésorier

N^o 3296.

Rapport de Compté
General le 10 fevrier
1888 - M^o B.

Rec. Des

P23/E2,56

1 6 4 0

P23/E2,56

AQUEDUC DE LA VILLE DE ST. HENRI.

INDICATEUR DE LA PRESSION DE L'EAU par livres au pouce carré dans le Tuyau.

SUR LA RUE ST. JACQUES, AU POSTE DES POPMIERS DE ST. HENRI.

Durant le mois *Juin* 188*8*

DATE	MINUIT.	6 heures A. M.	8 heures A. M.	12 heures A. M.	3 heures P. M.	6 heures P. M.	9 heures P. M.	MAXIMUM.	MINIMUM.	REMARQUES
1		35	35	38	38	40	40			Bon 4/13
2		35	40	35	40	38	40			Bon 4/13
3		35	40	35	35	35	40			Bon 4/13
4		35	38	35	40	40	40			Bon 4/13
5		40	30	35	35	40	40			Bon 4/13
6		40	40	40	38	40	35			Bon 4/13
7		35	38	35	35	35	35			Bon 4/13
8		35	35	35	40	40	40			Bon 4/13
9		35	35	35	40	40	40			Bon 4/13
10		35	35	35	38	38	40			Bon 4/13
11		40	35	30	35	35	35			Bon 4/13
12		40	40	30	30	35	35			Bon 4/13
13		40	40	40	35	40	40			Bon 4/13
14		30	35	35	35	35	40			Bon 4/13
15		35	35	35	35	38	38			Bon 4/13
16		38	35	35	35	35	40			Bon 4/13
17		30	25	35	35	40	40			Bon 4/13
18		35	35	40	35	38	38			Bon 4/13
19		35	35	35	35	35	35			Bon 4/13
20		35	38	35	35	40	40			Bon 4/13
21		35	35	30	40	40	40			Bon 4/13
22		40	40	30	40	35	40			Bon 4/13
23		32	25	40	30	35	40			Bon 4/13
24		30	28	35	35	35	35			Bon l'hs Lap
25		35	25	25	35	35	35			Bon l'hs Lap
26		38	35	30	35	35	30			Bon l'hs Lap
27		30	25	25	30	35	35			Bon l'hs Lap
28		33	30	35	35	35	30			Bon l'hs Lap
29		35	30	35	30	40	30			Bon l'hs Lap
30		28	30	38	35	35	30			Bon l'hs Lap
31		25	30	35	33	40	30			Bon l'hs Lap

N^o 3244

AQUEDUC DE ST. HENRI.

INDICATEUR DE LA PRESSION

DE L'EAU par livres au pouce carré dans le
tuyau au Poste des Pompiers à l'Hotel-de-Ville de
St. Henri, sur la rue St. Jacques, No. 1942

Pour le mois de *Janvier* 1888

L. Benoit
Chef de Police

*Prix 10/2/88 a rep
ser hu*

P23/E2,56

P23/E2,56

HOTEL-DE-VILLE, }
No. 3 rue St. Henri }

Ville de St. Henri,

St. Henri, le 9 Février 1888.

Ferd. Dagnan, Maire et
à MM les Conseillers H. Daigneau,
Léon Dore, Étienne Thibault, Louis Benoit
Adolphe Piel, Agée Benoit, Gab.
Ethan Valpey Normandrie

St. Henri, Q.

Messieurs,

Vous êtes respectueusement
prié d'assister à une Session du comité
Général du Conseil
de la Ville de St. Henri qui aura lieu
Vendredi, le 20 - courant,
à huit heures du soir, très précises.

N'oubliez pas, s'il-vous-plait d'y
assister.

Votre tout dévoué,

Sujet -

affaire Findlay -

A. Desjardins

Secrétaire Trésorier.

P23/E2,56

Provinces de Québec (Avis pour sergent de Cavale
Ville de St. Henri) General C. E. O. Finet 1884
N^o 3298
Brette

Je soussigné, M. Benoit
Commissaire Spécial pour la ville de
St. Henri certifie par mon mandat
d'office avoir le neufième jour
de février courant publié dans
et quatre heures de l'après midi
signifié avec copie du présent
avis d'autre part écrit aux premiers
surnomés comme suit
Savoir à M. Alfred Lamondin à lui
même en personne et à messrs
Ald. Riel, Ant. D'Amor, L. J. Daigreau
Louis Sorel, Ernest Laible, Maurice
Benoit et Lord St. Julien à une
personne raisonnable de leur
domicile respectif et M. affi
Benoit n'y étant pas chez lui
ni sur aucun domicile de sa
famille j'ai déposé le dit-copie
sur un bureau public chez
lui dans son domicile respectif
dans la dite ville de St. Henri
Donné à St. Henri le 10 Fev 1884

M. Benoit Commissaire